Barreau du Haut-Canada

LET RIGHT PREVAIL

Rapport annuel

Points saillants de l'exercice 2002




LET RIGHT PREVAIL


Table des matières

The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

L'année 2002 : Pensée globale, action locale

J'AI EU LE GRAND HONNEUR D'AGIR À TITRE DE TRÉSORIER DU BARREAU DU HAUT-CANADA CES DEUX DERNIÈRES ANNÉES ET D'Y TENIR UN RÔLE DE CHEF DE FILE DANS LES NOMBREUSES INITIATIVES ET POLITIQUES QUI ONT PERMIS DE FAÇONNER À LA FOIS LA PROFESSION JURIDIQUE EN ONTARIO ET NOTRE MANDAT DE GOUVERNER DANS L'INTÉRÊT DU PUBLIC.



L'année 2002 a été une année fort active au Barreau et je dois beaucoup au directeur général Malcolm Heins et à notre personnel pour avoir élaboré et mis en œuvre des programmes et des initiatives venant appuyer les décisions politiques prises par notre conseil d'administration.

Le Conseil, dans sa volonté de remplir le mandat du Barreau, a animé des politiques qui satisfont aux divers besoins de tous ceux et celles qu'il sert en Ontario – les membres du public, la profession, les étudiants et étudiantes et les écoles de droit, ainsi que la communauté et nos partenaires juridiques.

Les grands enjeux d'importance nationale et internationale qui peuvent avoir un effet sur la profession, sur la façon dont les juristes pratiquent et sur leur clientèle ont mis 2002 dans une catégorie à part. Il a donc fallu penser globalement et agir localement.

Un des points forts a été le travail fait sur nos relations avec nos nombreux partenaires qui désirent améliorer l'accès aux services juridiques et à la profession. Notre travail de collaboration nous a permis de résoudre de vieilles questions, sur bon nombre de fronts, en élaborant et en recommandant des solutions proactives et différentes.

Cela s'est avéré sur des enjeux de politiques pour lesquels nous avons travaillé avec le gouvernement provincial pour mettre en œuvre des honoraires conditionnels en Ontario, pour faire augmenter



modestement les honoraires de l'aide juridique, pour convaincre le gouvernement fédéral d'exempter les avocats de certaines sections de la loi sur le blanchiment d'argent et pour obtenir un consensus de huit des barreaux canadiens sur un accord de libre circulation nationale.

En tant que président du groupe de travail sur la libre circulation nationale de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, j'ai eu le privilège de mener le premier accord national à bien. Cet accord a été signé par huit provinces, y compris le Québec, en moins de 18 mois. C'est une réalisation remarquable.

Nous avons aussi pris une part plus active dans notre travail avec la Fédération. Notre collaboration avec elle et d'autres barreaux lorsque nous avons contesté des parties de la *Loi sur les produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* a porté fruit. Le gouvernement fédéral a annoncé en mars 2003 qu'il abrogeait certaines sections de la réglementation touchant les avocats et les avocates. Lorsqu'on pense que la loi originale aurait sérieusement porté atteinte au droit des Canadiens et des Canadiennes de consulter des avocats indépendants et ce, de façon confidentielle, cela a une grande signification.

Comme la profession devient plus mobile, nous sommes davantage exposés aux règles et règlements internationaux. C'est pourquoi nous avons soumis un mémoire à la *Securities and Exchange Commission* (SEC) des États-Unis qui a incité cette dernière à limiter la portée des nouvelles règles sur les avocats étrangers – un autre exemple du succès que la collaboration peut nous apporter.

Au niveau provincial, la question importante d'accès à la justice que constituent les honoraires conditionnels a dominé l'attention du public et de la profession pendant de nombreuses années. Dès que les honoraires conditionnels ont été permis en Ontario, nous avons changé nos règles pour permettre aux avocats de s'en prévaloir.

L'aide juridique est une autre grande question d'accès à la justice qui a fait couler beaucoup d'encre en 2002. Comme plusieurs de nos partenaires dans la coalition pour la réforme des tarifs de l'aide juridique, nous entendons maintenir et améliorer le système basé sur les certificats, mais reconnaissons le grand besoin de le changer pour attirer plus d'avocats qui accepteront des cas d'aide juridique. En 2002, nous avons fait de modestes gains lorsque le gouvernement a annoncé une augmentation de tarifs de cinq pour cent.

L'annonce faite par le gouvernement en avril 2003 concernant une nouvelle augmentation de cinq pour cent des tarifs est une étape décisive dans la reconstruction d'un système viable et indépendant d'aide juridique dans cette province. Nous serons heureux de travailler avec le procureur général pour faire avancer le dossier en instaurant un mécanisme de révision des tarifs pour aider la population de l'Ontario à compter sur un accès réel et fiable à la justice.

Moi qui crois dans l'apprentissage toute la vie, j'ai eu la chance de développer une bonne relation de travail avec les six écoles de droit ici en Ontario au cours de mon mandat. Une des questions d'intérêt commun est l'avenir de l'éducation juridique et quelle est la meilleure

The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

façon de préparer et de former ceux et celles qui entrent dans la profession. Nous avons établi un groupe de travail qui étudiera cette question et fera des recommandations sur les façons les plus accessibles et appropriées d'améliorer et de transmettre l'information et le savoir.

Ce ne sont que quelques-unes de nos réalisations en 2002. Vous pouvez en apprendre davantage sur ces initiatives dans la section de ce rapport portant sur l'élaboration des politiques.

Arrivé à la fin de mon mandat, je suis fier de nos accomplissements et du bon état – dans nos réserves, nos fonds et notre compagnie d'assurances – dans lequel je laisse le Barreau à celui ou celle qui me succédera.

Je dois une grande partie de mon succès au travail fait par mes prédécesseurs – Bob Armstrong et Harvey Strosberg – et à l'appui et aux contributions de mes collègues et de mes confrères et consœurs au Conseil durant mon mandat.

Lorsque j'ai d'abord été élu par mes pairs, j'avais des raisons de vouloir me présenter comme trésorier. C'est, bien sûr, un honneur considérable d'être choisi pour mener la profession, mais plus encore, je voulais innover tout en demeurant réaliste. On peut laisser sa marque dans un endroit, le rendre meilleur qu'il était et espérer que la prochaine personne poursuive le travail.

Alors que je me prépare à passer le relais à quelqu'un d'autre, je tire une grande fierté de notre travail d'équipe et du rôle que j'ai joué avec mes collègues, avec mes homologues des autres barreaux et avec l'administration du Barreau pour faire avancer l'organisation et pour servir de chef de file dans des dossiers importants pour le public et la profession. ❖

Le trésorier du Barreau du Haut-Canada,

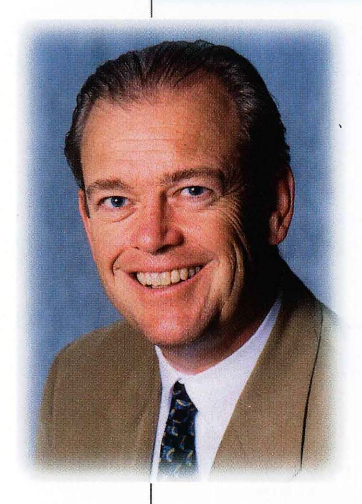
Professeur Vern Krishna, c.r., FCGA

2002 – Une année marquée de changements pour le mieux



Message du directeur général

DURANT 2002, NOUS AVONS CHERCHÉ À AMÉLIORER NOS SERVICES AU PUBLIC ET À LA PROFESSION EN APPORTANT DES CHANGEMENTS DANS PRESQUE TOUS LES DÉPARTEMENTS DU BARREAU.



Nous avons changé la structure du Barreau pour mieux servir notre clientèle diversifiée.

Nous avons changé notre mode de fonctionnement pour que le personnel et les départements soient axés sur le service à la clientèle et les résultats.

Nous avons amélioré les types de programmes, de produits et de services que nous offrons pour mieux répondre aux besoins de la profession juridique et du public.

Nous avons élaboré de nouvelles initiatives qui dépassent les méthodes d'apprentissage traditionnelles et dont le contenu porte davantage sur la gestion de cabinet et sur la compétence.

Nous avons lancé sur Internet les toutes premières lignes directrices sur la gestion de cabinet – un outil novateur qui aide les juristes à évaluer, maintenir et améliorer la qualité de leur service à la clientèle et leurs habiletés de gestion.

Avec notre nouveau site Internet sur le commerce électronique lancé l'automne dernier, nous avons permis aux avocats de faire de nombreuses transactions en ligne, y compris payer leur cotisation, s'inscrire aux cours de formation permanente et acheter du matériel de cours.

Nous avons élargi nos méthodes de livraison pour rendre nos programmes plus accessibles, plus abordables et pertinents pour mieux répondre aux besoins de ceux et celles que nous servons.

Par exemple, nous avons préparé dès l'an dernier un réseau de formation interactive pour le début de 2003. Le réseau permet aux avocats de participer à des programmes en direct par conférence vidéo sans avoir à subir les coûts d'une absence du bureau ou de déplacements à l'extérieur.

Nous avons fait le meilleur usage de la technologie et des médias pour communiquer.

Nous avons offert plus d'information au public sur qui nous sommes et comment nous pouvons les aider.

Nous avons changé notre façon de gérer nos finances de telle façon que les cotisations cette année sont parmi les moins élevées de ces

derniers dix ans et nous avons un budget durable qui nous permet de prévoir les cotisations futures et un financement stable pour bâtir et livrer des programmes essentiels.

L'exercice 2002 a aussi marqué ma première année complète au Barreau durant laquelle j'ai eu l'occasion de rencontrer plus souvent les membres de la profession qui m'ont exprimé les enjeux qui leur tiennent à cœur lors de visites locales, de conférences, de rencontres et d'événements spéciaux.

Les membres de la profession m'ont fait comprendre qu'ils et elles commencent à sentir et à voir l'effet des changements – et ces effets sont positifs.

Par exemple, les membres de la profession trouvent plus facile d'accéder aux programmes de formation permanente et à d'autres ressources qui les aident à donner de meilleurs services et à mieux gérer leurs cabinets. Ils et elles trouvent aussi plus facile de payer leurs cotisations et de déposer leurs déclarations annuelles, entre autres.

Les étudiants et étudiantes inscrits au Cours de formation professionnelle trouvent plus pratique de suivre les cours par voie électronique, car cette méthode répond mieux à leurs besoins de formation.

Non seulement la profession apprécie-t-elle les changements, mais le public trouve aussi que l'accès à l'information et aux services juridiques est facilité par les ajustements que nous avons faits au Centre de service à la clientèle, à nos départements de réglementation, au service d'Assistance-avocats et à notre site Internet.

Le rapport annuel de cette année a subi lui aussi des changements. Pour la première fois, les membres et autres lecteurs trouveront plus de renseignements sur qui nous sommes, ce que nous faisons, nos programmes, nos produits et nos services et en quoi tout ce que nous faisons vient appuyer notre mandat.

Nous avons fait de grands progrès pour devenir une organisation de services et nous envisageons déjà notre avenir. Le Barreau a une main-d'œuvre solide, compétente, expérimentée et diverse qui réunit une multitude de talents, d'habiletés et de bagage et qui reflète bien les communautés que nous servons.

Je suis fier du personnel du Barreau, de son rendement au cours de l'année dernière et des progrès qu'il a faits. Le Barreau est maintenant une organisation plus centrée et prête à avancer. Nous avons une stratégie ainsi que les gens qu'il faut pour aller un cran plus haut.

J'offre ma sincère appréciation au personnel, aux membres du conseil d'administration, à la communauté et à nos partenaires juridiques – ils ont tous contribué à notre succès de l'an dernier.

À tous nos partenaires de la profession juridique et à la communauté en général, je dis merci pour vos idées et votre collaboration.

À tout notre personnel, j'offre ma gratitude. Vous êtes ceux et celles qui mettez en œuvre efficacement les décisions de politiques prises par notre organe directeur et les traduisez en actions dont les résultats sont positifs.

Je remercie les conseillers et conseillères actuels du Barreau et le trésorier Vern Krishna pour votre vision et votre engagement à appuyer les changements que nous avons faits au Barreau. ❖

Le directeur général du Barreau du Haut-Canada,

Me Malcolm Heins



Mandat du Barreau

Le Barreau du Haut-Canada a été formé en 1797 pour agir à titre d'organisme de réglementation de la profession juridique. Aux fins de la promotion de la justice et de la primauté du droit, il a pour mandat de gouverner la profession juridique dans l'intérêt du public en veillant à ce que les avocates et avocats qui sont au service de la population de l'Ontario répondent à des normes élevées en matière de formation, de compétence et de déontologie, et en défendant l'indépendance, l'intégrité et l'honneur de la profession juridique.

Composé de 15 membres à sa création, le Barreau du Haut-Canada en compte maintenant près de 34 000, ce qui en fait le plus grand barreau au Canada. Entre 1 100 et 1 200 nouveaux membres viennent s'ajouter à ses rangs annuellement lors des cérémonies d'admission au barreau.

The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

Méthode de gouvernance du Barreau

Le Barreau du Haut-Canada est gouverné par un conseil d'administration de 48 directeurs que l'on appelle conseillers, dont 40 sont des avocates et avocats de l'Ontario élus par les membres de la profession tous les quatre ans. Le conseil comprend aussi huit conseillers non juristes nommés par le gouvernement de l'Ontario et des membres d'office, comme des anciens trésoriers du Barreau et procureurs généraux. Le Barreau du Haut-Canada a été le premier corps professionnel en Ontario à inclure officiellement la représentation publique dans son mandat.

Les conseillers et conseillères se rencontrent chaque mois lors d'une réunion appelée Conseil pour élaborer des politiques liées à la gestion de la profession juridique. Les conseillers et conseillères siègent également à plusieurs comités du Barreau et participent à des comités d'audition pour entendre des causes concernant la conduite et la compétence d'avocats et d'avocates. Le chef du Barreau est appelé trésorier et il ou elle préside le Conseil.

Structure du Barreau

Le personnel du Barreau est chargé de mettre en œuvre les politiques élaborées par les conseillers. Le directeur général ou la directrice générale est responsable de superviser cette mise en œuvre au sein des différents services du Barreau : politiques et affaires juridiques, réglementation professionnelle et perfectionnement professionnel. Parmi les services de soutien figurent les initiatives en matière d'équité, les ressources humaines, communications et affaires publiques, le centre de service à la clientèle, ainsi que les services d'informatique, des finances et des installations.

Gouverner la profession juridique dans l'intérêt du public

La *Loi sur le Barreau* autorise le Barreau à former les juristes de l'Ontario, à leur accorder des permis d'exercer, et à réglementer leur conduite et leur compétence.

Sont admis au Barreau les juristes qui répondent à certains critères de formation et de « bonne conduite ». Seuls les membres en règle du Barreau peuvent exercer le droit.

La réglementation de la profession juridique dans l'intérêt du public est au cœur de l'ensemble des programmes et services du Barreau, de la prestation du Cours de formation professionnelle en vue de recevoir de nouveaux juristes au barreau à l'application



du *Code de déontologie*, en passant par l'investigation et la résolution des plaintes formulées contre des avocats et avocates ainsi que l'administration du Fonds d'indemnisation de la clientèle.

De plus, le Barreau aide les étudiants et les membres de la profession à acquérir des connaissances et des compétences pertinentes en concevant et en distribuant des ressources qui encouragent l'apprentissage continu et leur permettront d'offrir des services juridiques de qualité tout au long de leur carrière. Ces ressources comprennent entre autres un vaste éventail de programmes de formation permanente, les *Lignes directrices sur la gestion d'un cabinet* et les services de bibliothèques.

Au service du public et des communautés

Le Barreau offre plusieurs programmes et services dans le but de faciliter l'accès du public aux services et renseignements juridiques dont il a besoin, et de promouvoir l'adoption de politiques qui assurent l'accès de tous à des services juridiques abordables.

Par exemple, le service d'Assistance-avocats du Barreau aide les membres du public à trouver des services juridiques qui leur conviennent. Ce service très prisé a reçu en 2002 75 000 appels. Assistance-avocats fournit aux personnes qui téléphonent le nom et le numéro d'un avocat ou d'une avocate qui les aidera à déterminer si elles ont besoin de services juridiques, quels sont leurs droits et les options possibles.

Le Barreau appuie également d'autres programmes, comme *Pro Bono Law Ontario* et le Réseau ontarien d'éducation juridique, qui offrent des services juridiques et de l'éducation en matière de droit aux personnes qui en ont le plus besoin.

Pour encourager les personnes de tous les horizons à envisager une carrière en droit, le Barreau met des avocats et avocates en communication avec des étudiants intéressés d'écoles secondaires, d'écoles de droit et de programmes de formation professionnelle de l'Ontario. Des avocats-mentors travaillent aussi auprès d'avocats et d'avocates juniors. Le Barreau offre également aux avocats et avocates, exerçant seuls et en cabinet, des outils et des programmes de formation adaptés en matière d'équité et de diversité pour les aider à respecter le *Code des droits de la personne de l'Ontario*. ❖

The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

Notre façon de gouverner la profession dans l'intérêt du public…

… le rôle de l'élaboration de politiques

Dossiers importants en 2002

- *Mesures législatives antiterroristes*
- *Mesures législatives sur le recyclage des produits de la criminalité*
- *Réglementation des parajuristes*
- *Honoraires conditionnels*
- *Aide juridique*
- *Mobilité interjuridictionnelle*
- *Soumission à la* U.S. Securities and Exchange Commission *sur la mise en œuvre de normes de déontologie proposées*
- *Attentes minimales de perfectionnement professionnel*
- *Programme de recyclage en pratique privée*
- *Politique type – Discrimination et harcèlement*
- *Droits de scolarité*
- *Continuum de la formation juridique*
- *Lignes directrices de gestion d'un cabinet*
- *Programme d'agrément des spécialistes reformulé*
- *Conception d'un outil d'amélioration de la pratique*
- *Politique régissant les conseillers juridiques étrangers*
- *Loi sur le courtage commercial et immobilier*
- *Étude sur les renseignements juridiques*
- *Groupe de travail sur les professionnels en cabinets privés et petits cabinets*

Le mandat du Barreau est clairement décrit dans son énoncé de rôle.

Ce rôle s'articule entre autres autour de l'élaboration et de l'adoption de politiques qui aident le Barreau à remplir son mandat. Le Barreau joue un rôle important dans la reconnaissance des nouveaux développements, changements et tendances touchant la pratique du droit au Canada et dans la satisfaction des besoins de ses clients. Pour ce faire, le Barreau doit prendre activement part aux débats sur les dossiers majeurs à l'échelle provinciale, nationale et internationale.

En 2002, bon nombre de questions de politiques ont continué d'absorber l'attention du Conseil, l'organe directeur du Barreau. Les conseillers et conseillères ont poursuivi leur travail d'examen, d'élaboration et d'approbation de politiques concernant différents enjeux publics et juridiques. Le personnel du Barreau a ensuite appliqué ces politiques aux programmes, aux produits et aux services de l'organisme. Voici certains des points saillants de la longue liste de questions ayant fait l'objet de politiques en 2002.



Gouverner dans l'intérêt du public

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes

Tout au long de 2002, le Barreau a débattu des conséquences des nouvelles lois et des nouveaux règlements fédéraux pour les droits et libertés des Canadiennes et Canadiens, notamment dans le cadre de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. Le Barreau s'est joint à la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada et à d'autres autorités compétentes pour soulever d'importantes questions entourant l'érosion des droits et libertés fondamentaux et la tendance accrue du gouvernement à utiliser la loi pour dégrader le principe constitutionnel majeur de secret professionnel.

Réglementation des parajuristes

Le Barreau a demandé que soient apportés des changements aux mesures législatives régissant la réglementation de la profession parajuridique pour que le public soit adéquatement protégé.

Au printemps 2002, des représentants d'organisations juridiques et parajuridiques, dont le Barreau, se sont regroupés et ont produit, dans l'intérêt du public, un cadre de réglementation qui définit le rôle des parajuristes qualifiés. Le cadre proposé donne les grandes lignes d'une série de principes en vue de régir la profession parajuridique et formule des exigences dans les secteurs suivants : éducation et formation, agrément, permis d'exercer, assurance, déontologie et processus disciplinaire.

Ce sont là les premières étapes d'un processus consultatif dont le but est de faire avancer le dossier et de préparer le terrain en vue de l'adoption, par le gouvernement provincial, des mesures législatives nécessaires à la réglementation de la profession parajuridique.

Révision des tarifs d'aide juridique

Le Barreau continue d'appuyer les efforts déployés par la coalition pour la réforme des tarifs d'aide juridique dans le but de résoudre la question de son financement insuffisant.

Notre mandat de faire avancer la cause de la justice et de la règle de droit nous oblige à veiller à ce que tous les Ontariens et Ontariennes – y compris les plus vulnérables – aient accès à des services juridiques. C'est pourquoi en septembre 2002, le Conseil du Barreau a adopté une résolution réaffirmant son appui et son engagement continu envers le système actuel de certificats d'aide juridique et expliquant la raison de son intervention auprès du gouvernement afin qu'il finance adéquatement ce système.

Compte tenu de la chute importante des tarifs de l'aide juridique en dollars indexés, cumulée à une hausse de 53 pour cent du coût de la vie au cours des 15 dernières années, moins de juristes peuvent aujourd'hui se permettre d'accepter des clients de l'aide juridique. Or, la demande va en augmentant. En 2001, Aide juridique Ontario a émis 57 pour cent plus de certificats qu'en 1987. Pourtant, au cours des cinq dernières années, le nombre de juristes rémunérés dans le cadre de ce programme est passé de 5 011 à 3 865.

Le Barreau est heureux des progrès qu'a fait le gouvernement provincial en annonçant une première hausse de cinq pour cent des tarifs de l'aide juridique à l'été 2002, suivie

d'une seconde hausse en avril 2003. Malgré cela, le besoin de réformer le système de tarifs demeure criant. C'est pourquoi nous continuons de faire pression pour que soient apportées d'autres améliorations au système, dont un mécanisme de révision continue des tarifs tenant compte de l'inflation.

Le Barreau poursuit sa collaboration avec l'ensemble de ses partenaires, dont le gouvernement, pour faire apporter des changements aux tarifs actuels et encourager les juristes à accepter des clients de l'aide juridique de façon à maintenir l'équité et l'accessibilité du système de justice.

Honoraires conditionnels

Pour favoriser l'accès des personnes à faible revenu aux services juridiques, le Barreau du Haut-Canada a également continué de faire la promotion des ententes d'honoraires conditionnels en Ontario. Dans le cadre d'un système d'honoraires conditionnels, les frais juridiques du client sont tributaires du dénouement de l'affaire. Si le client gagne sa cause, il paie à l'avocat ou à l'avocate un pourcentage du règlement. S'il perd sa cause, il ne doit rien. Le juriste qui accepte ce principe en assume le risque.

Le Barreau se prononce depuis longtemps en faveur des honoraires conditionnels en Ontario. Permis dans toutes les autres provinces du Canada – dans tous les autres territoires de langue anglaise du monde, d'ailleurs – les honoraires conditionnels étaient illégaux en Ontario jusqu'à ce que la Cour d'appel de la province rende sa décision charnière dans *McIntyre c. procureur général de l'Ontario,* le 10 septembre 2002.

En octobre 2002, pour préparer le terrain en vue de l'instauration des honoraires conditionnels, le Barreau a approuvé une nouvelle règle de conduite à cet effet. Pour déterminer la proportion du règlement ou le calcul du montant à payer à titre d'honoraires, la règle stipule que le juriste et son client devraient tenir compte d'un certain nombre de facteurs, dont les chances de succès, la nature et la complexité de la cause, les coûts et risques associés au fait d'entamer une poursuite et la possibilité d'obtenir l'allocation des frais. Les honoraires conditionnels devraient faire l'objet d'une entente écrite comportant un court exemple de la méthode de calcul. Les clients ont également le droit de vérifier auprès de la Cour supérieure de justice le bien-fondé du montant des honoraires conditionnels demandés. Aux termes de la nouvelle règle, on ne peut pas demander des honoraires conditionnels dans les affaires de droit pénal ou de la famille.

Mobilité interjuridictionnelle

Accord de libre circulation nationale

En 2002, la profession juridique a fait des progrès importants en ouvrant les frontières provinciales pour faciliter l'accès des clients aux services juridiques. Le Barreau du Haut-Canada a joué un rôle vital dans les efforts déployés pour rassembler les différents ressorts canadiens autour d'une entente interjuridictionnelle ouvrant la voie à une plus grande mobilité.



Dirigés par le groupe de travail sur la libre circulation nationale de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, des signataires de huit ressorts se sont rassemblés à Toronto le 7 décembre 2002 pour signer l'entente historique. La signature de l'entente est le fruit du travail collectif des barreaux du pays dans l'intérêt commun des professions juridiques et de leurs clients.



Cérémonie de signature, le 7 décembre 2002

Présidé par le trésorier du Barreau du Haut-Canada, Vern Krishna, le groupe de travail continue de collaborer avec les ressorts participants pour mettre une structure en place et rédiger les règles et règlements nécessaires.

Soumission à la U.S. Securities and Exchange Commission sur la mise en œuvre de normes de déontologie proposées

Une plus grande mobilité s'accompagne de grands avantages et de nombreux défis. Entre autres, elle a pour conséquence d'assujettir davantage la profession aux règlements internationaux.

Par exemple, à la fin de 2002, la Securities and Exchange Commission (SEC) américaine a proposé l'adoption de règles qui se seraient appliquées aux juristes canadiens et auraient compromis leur relation confidentielle avec les clients. La SEC a proposé ces règles à la suite de l'adoption de la *Sarbanes-Oxley Act of 2002*, qui exige que la SEC établisse des règles régissant la conduite des avocats qui exercent devant elle.

En décembre 2002, la Law Society of England and Wales, le Conseil des Barreaux de l'Union européenne, l'Association internationale du barreau, le Barreau du Haut-Canada et d'autres organismes ont déposé des mémoires à la SEC concernant les règles proposées. Le Barreau a fait part des inquiétudes à propos de la violation du secret professionnel, rappelant que les clients doivent pouvoir parler ouvertement avec leur avocat sans craindre la divulgation de leurs renseignements confidentiels. Il s'agit d'un des principes de base sur lequel est fondé notre système de justice.

Consciente du fait que l'Ontario avait déjà en place des règles strictes, la SEC a annoncé en janvier 2003 qu'elle revoyait les règles proposées de façon à limiter leur application aux juristes ontariens. ❖

The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

Notre façon de gouverner la profession dans l'intérêt du public...



LA *Loi sur le Barreau* EXIGE QUE CELUI-CI VEILLE À CE QUE LA POPULATION DE L'ONTARIO SOIT SERVIE PAR DES JURISTES HAUTEMENT QUALIFIÉS, COMPÉTENTS ET PROFESSIONNELS. LES MODIFICATIONS DE 1999 À LA LOI ONT RENFORCÉ CETTE OBLIGATION.

LE BARREAU DU HAUT-CANADA A ADOPTÉ UNE APPROCHE PRÉVENTIVE DYNAMIQUE DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL CONÇUE POUR AIDER LES JURISTES À OFFRIR DES SERVICES JURIDIQUES DE QUALITÉ.

PD&C

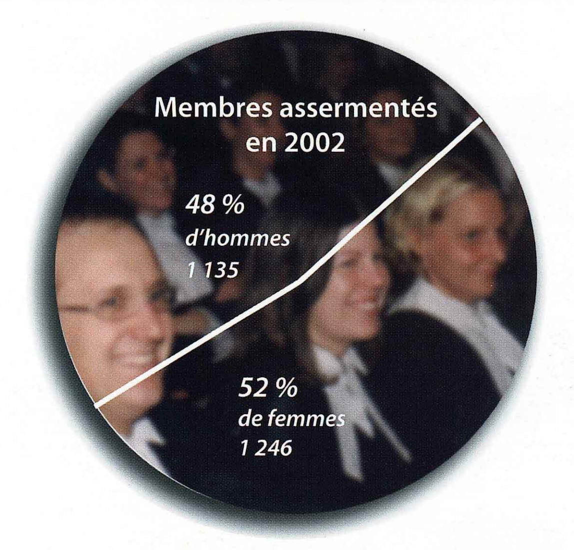


L'année 2002 a été très chargée. Le Barreau du Haut-Canada a créé et offert un nombre important de ressources et de programmes de formation novateurs pour appuyer les étudiants et les juristes qui cherchent à approfondir leurs connaissances, perfectionner leurs compétences et améliorer leur pratique. Au moment de concevoir ces initiatives, le Barreau s'est employé à créer des occasions d'apprentissage pertinentes, abordables, accessibles et souples. Voici quelques faits saillants :

À l'intention des étudiants

Cours de formation professionnelle

Le Barreau du Haut-Canada offre le Cours de formation professionnelle (CFP) de l'Ontario pour faire en sorte que ceux et celles qui seront assermentés au barreau ontarien satisfont à des normes rigoureuses de compétence et de professionnalisme. Le programme complet, y compris la documentation, les directives et les examens, est offert dans les deux langues officielles. Ainsi, les étudiants qui ont reçu leur formation en common law en français aux universités d'Ottawa ou de Moncton peuvent poursuivre leurs études dans la langue de leur choix.



En 2002, 2 381 étudiants du Barreau du Haut-Canada ont été reçus au barreau de l'Ontario lors de cérémonies tenues à Ottawa, à London et à Toronto. Exceptionnellement cette année, deux cohortes d'étudiants ont terminé le CFP, dont l'une en décembre 2001 dans le cadre de l'ancien calendrier. En moyenne, le Barreau du Haut-Canada reçoit annuellement entre 1 100 et 1 200 étudiants au barreau ontarien.

	% de la population générale basé sur les données de recensement de 1996	% de la population étudiante du CFP en 2000	% de la population étudiante du CFP en 2001	**% de la population étudiante du CFP depuis mai 2002**
Femmes *	50,8 %	52 %	53 %	**53 %**
Minorités visibles**	17,5 %	16,1 %	20 %	**16,5 %**
Francophones**	3,3 %	s/o	5 %	**5,4 %**
Autochtones**	1,4 %	1,8 %	1 %	**1,7 %**

* *Basé sur les demandes d'inscription au CFP en 2000, 2001 et 2002. Les inscriptions actuelles sont de 1 289.*

** *Pourcentages obtenus des demandes d'inscription au CFP en 2000, 2001 et 2002, sur lesquelles les étudiants se sont volontairement identifiés.*

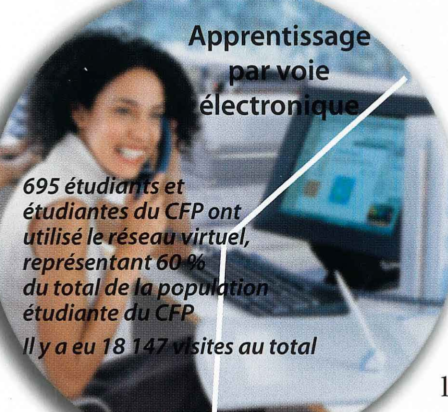
En 2002, le Barreau du Haut-Canada a mis sur pied un site Internet d'enseignement virtuel dans le but de procurer aux étudiants un réseau de soutien à l'apprentissage souple, accessible et convivial. Conscient de la charge de travail que représentent les études en droit, le Barreau met les documents suivants à la disposition de ses étudiants, par l'entremise du réseau virtuel :

- Matériel documentaire en format PDF
- Conférences matinales de Toronto (en direct ou différé)
- Présentations vidéos complémentaires
- Matériel complémentaire pour faciliter les études, y compris : listes de vérification, résumés législatifs, mises en situation, exercices de vérification des connaissances et compétences
- Examens préparatoires

Selon les étudiants, le cours en ligne présente deux principaux avantages : celui de pouvoir être suivi au moment qui leur convient (62 %) et celui de pouvoir être suivi à distance (53 %).

Service d'aide à la formation professionnelle

Le Barreau du Haut-Canada aide de nombreuses façons les étudiants à réussir le Cours de formation professionnelle (CFP).



Centre d'aide à la formation professionnelle

Le Barreau offre une variété de mesures de soutien aux étudiants inscrits au CFP par l'entremise de son Centre d'aide à la formation professionnelle. En 2002, par exemple, bon nombre d'étudiants ont fait appel au centre pour obtenir des ordinateurs portables et des logiciels spéciaux, ou pour prendre des dispositions concernant les examens ou autres. Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur le centre et d'autres programmes spéciaux à la page 32.

Formation à distance

Le Barreau propose aux étudiants inscrits au CFP qui n'ont pas accès aux salles d'examen situées à Toronto, à London, à Ottawa, à Kingston et à Windsor des mesures d'apprentissage autodirigé pour leur permettre de suivre les cours, rédiger les examens et terminer le programme à distance. En 2002, 46 étudiants ont effectué à distance certaines parties du programme dans 29 emplacements différents en Ontario, d'un bout à l'autre du Canada et à l'étranger.

Programme d'allocations remboursables

Par l'entremise de son Programme d'allocations remboursables, le Barreau offre une aide financière aux étudiants inscrits au CFP qui peuvent démontrer qu'ils ont besoin de soutien pour acquitter leurs frais de subsistance et de scolarité pendant leurs études. En 2002, le Barreau a reçu 67 demandes d'aide financière et a approuvé l'octroi d'un total de 209 000 $ à 58 étudiants.

Initiatives de placement du Barreau

Le Barreau du Haut-Canada offre un programme de supervision de stage, des ateliers d'acquisition d'habiletés et des services de consultation pour aider les étudiants en droit à se trouver un stage. Les possibilités de stages sont annoncées sur le site Internet du Barreau du Haut-Canada.

En 2002, le Barreau du Haut-Canada a offert deux ateliers sur les habiletés de recherche d'emploi en juin et fait paraître 115 offres de stages sur son site Internet. Il a également jumelé 49 étudiants inscrits au CFP à des avocats-mentors et soumis 64 résumés biographiques à des superviseurs de stage pour aider les étudiants à la recherche d'un stage.



À l'intention des avocates et avocats

Formation permanente

L'amélioration des programmes de formation permanente est l'un des moyens importants que prend le Barreau du Haut-Canada pour aider les avocates et avocats à atteindre leurs objectifs au chapitre du perfectionnement professionnel. En 2002, le Barreau a dispensé des cours de formation permanente sous divers formats et selon différents modes de prestation afin de faciliter l'accès des juristes à des programmes de perfectionnement appropriés.

Les programmes de formation permanente continuent d'obtenir un succès important auprès des membres du Barreau. En 2002, le Barreau a offert 63 programmes de formation permanente à près de 12 000 avocates et avocats.

Les dix cours les plus courus
Conférences spéciales : droit immobilier
Mini-exposé sur le droit de la famille
Cinquième forum annuel sur les successions et fiducies
Mini-exposé sur le droit immobilier
Mini-exposé sur les accords de séparation
Mini-exposé sur le droit du travail
Contentieux civil pour techniciens juridiques
Exécution des transactions immobilières commerciales
Ententes commerciales
Mini-exposé sur le droit des assurances

Réseau de formation interactive

L'an dernier, le Barreau a préparé le terrain en vue du lancement, au début de 2003, d'un réseau de formation interactive par vidéoconférences. Le réseau permet aux juristes d'assister à des conférences en direct sans avoir à s'absenter du travail ou à engager des frais de déplacement importants. Dans le cadre de cette initiative, des programmes de formation permanente sont retransmis en direct dans 10 à 20 centres de l'ensemble de la province. Ces centres ont été choisis de sorte qu'aucun membre n'ait à voyager plus d'une heure et demie pour assister aux séances de formation.

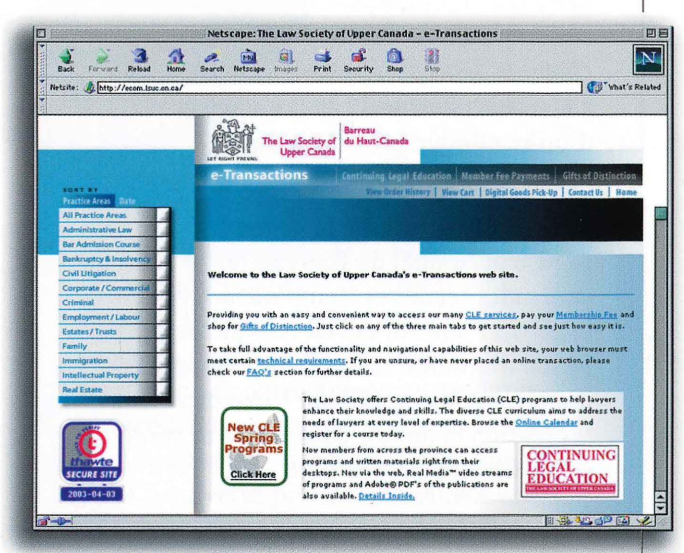
Autre matériel de formation permanente

Le Barreau du Haut-Canada fournit des publications juridiques, y compris du matériel produit pour le compte du CFP et des programmes de formation permanente. Plus de 10 000 documents éducatifs ont été vendus en 2002, ce qui en fait une autre année productive sur le plan des publications.

Transactions électroniques

En 2002, le Barreau a continué d'utiliser la technologie pour faciliter la formation permanente des membres. À la fin de 2002, il a lancé le site protégé de commerce électronique e-Transactions afin de permettre aux membres de s'inscrire aux programmes de formation permanente, d'acheter et de télécharger les outils de formation, de commander des programmes et de les consulter sur leur ordinateur.

En collaboration avec BAR-eX Communications, le Barreau du Haut-Canada offre également aux membres de la profession un accès facile et pratique aux programmes de formation permanente par l'entremise du site Internet BAR-eX.



Soutien à la gestion d'un cabinet

Lignes directrices sur la gestion d'un cabinet

Publiées en novembre 2002, les Lignes directrices sur la gestion d'un cabinet sont un outil en ligne pratique pour aider les juristes à évaluer et à améliorer la qualité de leurs services à la clientèle et leurs compétences de gestion d'un cabinet. Elles peuvent aussi les aider à éviter les erreurs les plus communes relevées dans les plaintes faites au Barreau.

Les lignes directrices portent sur huit questions de gestion de cabinet : le service à la clientèle et les communications, la gestion de dossiers, la gestion financière, la gestion personnelle, la gestion d'un cabinet, la gestion du temps, les technologies et la fermeture d'un cabinet juridique.

Les lignes directrices sont accompagnées de précédents jurisprudentiels, de documents types et d'autres outils de référence constamment mis à jour.

Conseils sur l'exercice du droit

En 2002, les avocates et avocats du perfectionnement professionnel ont répondu à 5 705 demandes relatives à l'exercice du droit, au *Code de déontologie* et à d'autres questions d'ordre éthique provenant de membres du Barreau ou de leurs représentants.

Demandes liées à l'exercice

Catégorie	%	Nombre
avocats autonomes	43 %	2 461
autres membres	41 %	2 349
non-membres	16 %	895

Le personnel du Barreau fait le suivi des demandes reçues et s'emploie activement à concevoir une variété de ressources sous forme d'articles, de foires aux questions, d'ateliers, de conseils sur l'exercice de la profession et autres, dans le but de résoudre les difficultés des membres.

Vérifications ponctuelles

Les vérifications ponctuelles effectuées par le personnel du Barreau se veulent une mesure proactive de conformité et un outil de repérage des problèmes. Elles aident les membres à mesurer l'intégrité des déclarations financières de leur cabinet, et à évaluer le respect continu du *Code de déontologie* et des exigences de tenue de registres financiers. Enfin, elles procurent sur place des indications visant à aider le cabinet à corriger les lacunes mineures de ses méthodes de tenue de dossiers avant qu'elles ne soulèvent des questions graves de non-conformité ou de manquement. En 2002, le Barreau a mené à terme 907 vérifications.

Agrément des spécialistes

Le Barreau du Haut-Canada décerne en Ontario le titre de spécialiste aux juristes qui satisfont à des normes d'expérience et de compétence bien précises dans des domaines du droit désignés et respectent des normes élevées d'exercice de la profession juridique. En 2002, le Conseil a approuvé un nouveau programme d'agrément de spécialistes fondé sur un modèle expérimental et expérientiel de réalisations. Des travaux ont été entrepris pour étoffer chacun des domaines de droit désignés et en ajouter de nouveaux.

Formation sur l'équité et la diversité

Le Barreau du Haut-Canada offre des programmes de formation personnalisés pour aider les juristes à respecter leurs obligations aux termes du *Code des droits de la personne de l'Ontario* et à intégrer les valeurs d'équité et de diversité dans l'exercice de leur profession et au sein de leur organisation. Chaque séance est adaptée aux besoins spécifiques du cabinet ou du professionnel visé, et est offert en plusieurs formats, y compris séminaires, ateliers, séances



éducatives informelles, séances de formation permanente ou de formation des formateurs. Dans le cadre de la formation, le Barreau fournit du matériel de ressource comme des politiques modèles, des exemples de pratiques exemplaires, des études de cas, des énoncés jurisprudentiels, des listes de vérification et des renvois vers d'autres sources d'information.

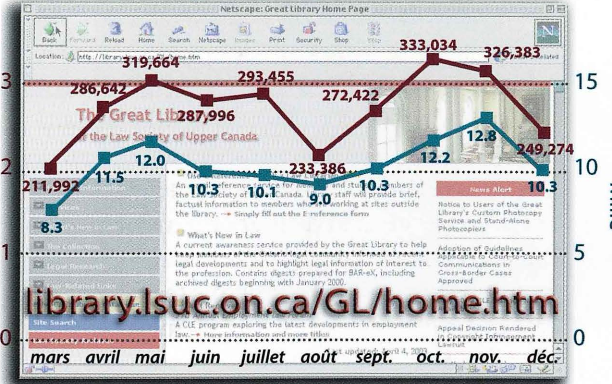
En 2002, le personnel du Barreau a offert ces programmes de formation à des cabinets de tailles variées, à des cliniques d'aide juridique, à des organismes gouvernementaux et à des professeurs, en collaboration avec la conseillère juridique en matière de discrimination et de harcèlement. En tout, près de 1 000 avocates et avocats y ont participé.

Services de bibliothèque

Les cotisations des membres subventionnent trois types de services de bibliothèque : les bibliothèques juridiques de comté et de district (par l'entremise de LibraryCo.), la Grande Bibliothèque et l'Institut canadien d'information juridique (IIJCan), une bibliothèque juridique virtuelle à laquelle le Barreau du Haut-Canada participe activement.

En 2002, les charges associées aux services de bibliothèque ont atteint près de 10,4 millions de dollars. Les cotisations par membre de 328 $ - environ le tiers de la cotisation générale annuelle de 2003 - financent la Grande Bibliothèque et les bibliothèques de comté.

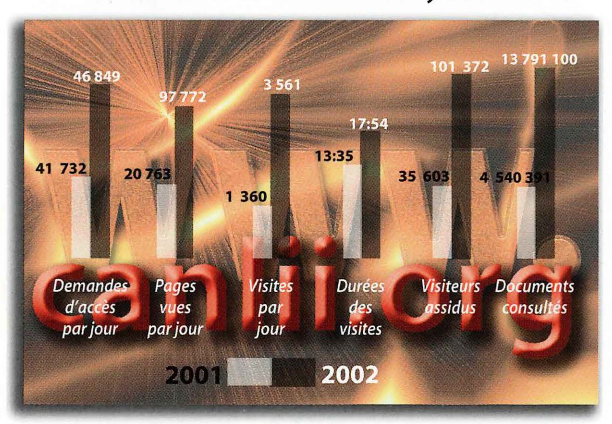
Demandes d'accès et visites -
Site de la Grande Bibliothèque



La Grande Bibliothèque a lancé en 2002 un service de consultation en ligne. Les membres des quatre coins de la province peuvent utiliser ce service pour obtenir des renseignements par l'entremise du site Internet de la bibliothèque.

Le catalogue virtuel de la Grande Bibliothèque répond aux besoins de recherche des membres en facilitant leur accès à la grande variété des documents de la bibliothèque et en permettant la consultation en ligne de ressources en texte intégral. Le nouvel index contenant un certain nombre de documents des programmes de formation permanente est une composante très prisée du catalogue.

Utilisation de l'IIJCan – moyennes



What's New in Law est un service virtuel qui présente des questions d'actualité en droit selon le domaine d'activité. Créé en partenariat avec BAR-eX, ce service est l'une des composantes les plus prisées du site de la Grande Bibliothèque.

Fondé en collaboration avec les autres organismes canadiens de réglementation du droit par l'entremise de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, l'IIJCan a pour mission de procurer sans frais aux juristes et membres du public des renseignements juridiques provenant de tribunaux, d'administrations publiques et d'autres organismes. En 2002, l'IIJCan a versé près de 63 000 nouvelles décisions sur son site, portant sa collection à plus de 115 000 décisions. ❖

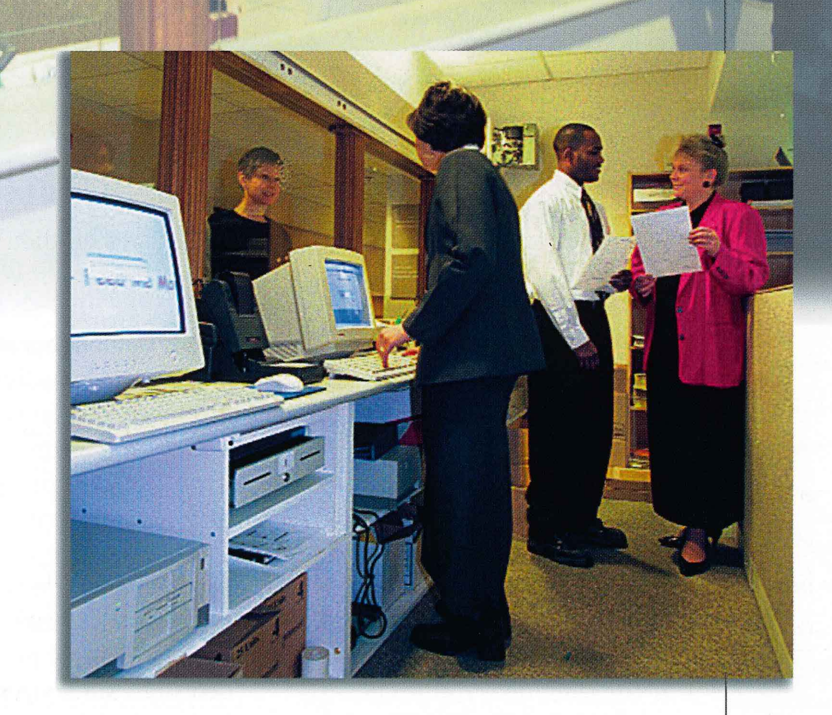
Au service du public et de la profession...

...nos services

Le Centre de service à la clientèle (CSC) offre un point d'accès de première ligne aux services du Barreau du Haut-Canada. Son personnel dispose des moyens nécessaires pour répondre efficacement à une grande variété de demandes provenant des membres du public et de la profession juridique, et offrir des services dans plusieurs langues et formats.

Norme de service

En 2002, nous avons répondu à 96 % des appels en moins de 20 secondes



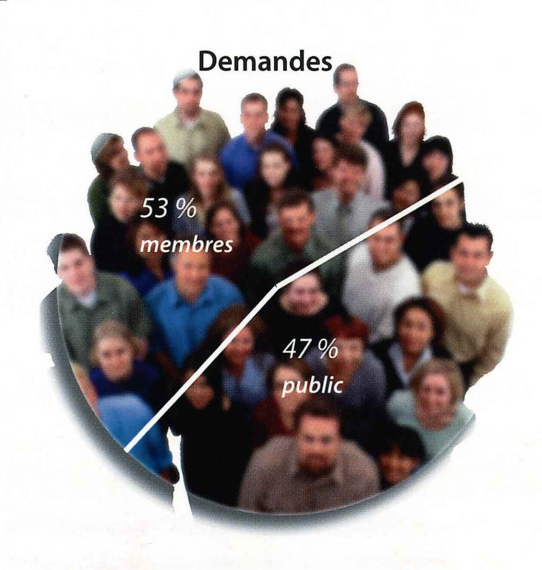


En 2002, le Centre a répondu à environ 432 000 appels, lettres, courriels, télécopies et demandes effectuées en personne. Parmi ceux-ci figuraient des demandes générales sur l'adhésion au Barreau, des plaintes concernant des juristes, des demandes d'aiguillage vers des avocats et des demandes de rajustements de factures, de remboursements et de renseignements sur les normes administratives pour les membres.

Le Centre est formé de quatre unités principales :

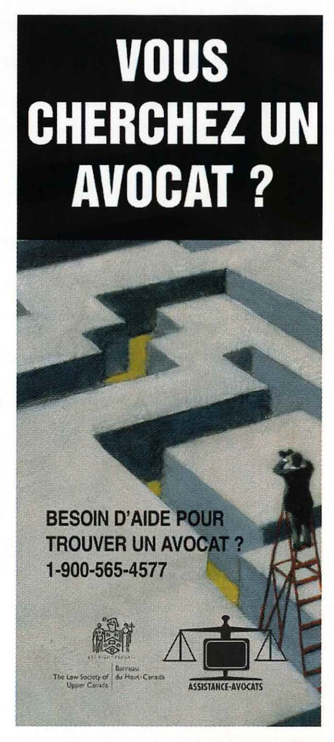
Centre d'appel

Principal point de chute des appels téléphoniques au Barreau, le centre d'appel répond aux demandes de renseignements pour les services suivants : service d'accueil du Barreau, service des plaintes, renseignements généraux aux membres, programmes de formation permanente et service d'Assistance-avocats.



Mode de communication		Proportion
Poste	95 233	22 %
Téléphone	300 179	69 %
Courriel	4 547	1 %
Internet	2 343	1 %
Télécopieur	22 743	5 %
En personne	6 897	2 %
TOTAL	431 942	100 %

Assistance-avocats – Au service du public depuis plus de 30 ans



Le Barreau du Haut-Canada offre le service d'Assistance-avocats depuis maintenant plus de 30 ans. Ce service appuie le Barreau dans son rôle de réglementation de la profession dans l'intérêt du public en favorisant l'accès aux services juridiques.

Assistance-avocats comble un besoin important en jumelant les membres du public à des services juridiques appropriés. Ce service demeure l'un des programmes les plus prisés et efficaces offerts aux Ontariens et Ontariennes en quête de services juridiques ou de renseignements sur leurs droits et recours légaux.

Appels reçus au service d'Assistance-avocats

67 % 49 549 appels à son numéro 1-900

33 % 24 698 appels à son numéro pour situation de crise

En décembre 2002, 2 085 juristes étaient inscrits au service d'Assistance-avocats.

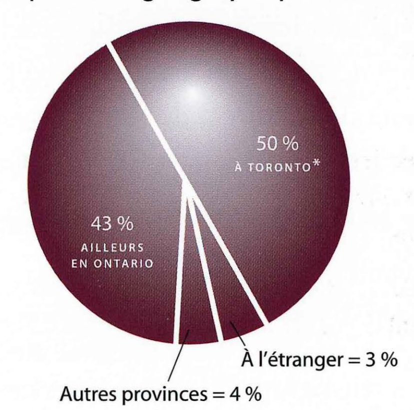
Services aux membres

À la fin de décembre 2002, près de 34 000 juristes étaient membres du Barreau du Haut-Canada. Le personnel des services aux membres répond à 35 différents types de demandes liées à l'adhésion au Barreau, y compris les demandes des membres et la tenue à jour des renseignements sur les membres (nom, adresse, adresse postale, catégorie, etc.). Il effectue également le rajustement de la cotisation des membres qui changent de catégorie durant l'année.

En 2002, par exemple, le personnel des services aux membres :

- a effectué 5 183 rajustements à la cotisation et émis des remboursements au besoin;
- a apporté 19 765 modifications aux renseignements de la base de données;
- a émis 1 106 certificats avec photo;
- a répondu à 3 912 autres demandes.

Répartition géographique des membres



* *Comprend : Toronto, Etobicoke, North York, Scarborough, York et East York*

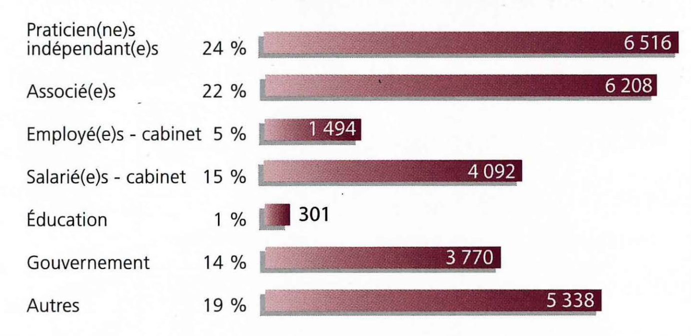
Taille des cabinets d'avocats	Nombre de cabinets	Nombres d'avocats dans ces cabinets
1 avocat(e)	5 886	5 886
2-10 avocat(e)s	1 896	6 053
11-25 avocat(e)s	120	1 828
26-50 avocat(e)s	21	738
51+ avocat(e)s	28	3 805
Total en pratique privée	7 951	18 310

Composition selon le groupe d'âge et le sexe

		Total	*% du total de membres*
Moins de 30 ans	Hommes	968	2,9 %
	Femmes	1 247	3,7 %
30-39 ans	Hommes	5 392	16 %
	Femmes	4 575	13,6 %
40-49 ans	Hommes	6 261	18,6 %
	Femmes	3 664	10,9 %
50-65 ans	Hommes	7 346	21,9 %
	Femmes	1 577	4,7 %
Plus de 65 ans	Hommes	2 467	7,3 %
	Femmes	117	,3 %

Composition selon la catégorie d'emploi

% du total des membres employés



- Le nombre total de membres employés est de 27 719
- La catégorie « Autres » couvre les sociétés et organismes à but non lucratif



Normes administratives

Ce service se charge de l'élaboration, de la distribution, de la collecte et de la validation des déclarations annuelles des membres. Le personnel s'occupe également du processus de suspension pour cause administrative et prend contact avec les membres qui ne sont pas en règle avant que soient suspendus leurs droits et privilèges.

En 2002, le Barreau du Haut-Canada a reçu un total de 31 212 déclarations annuelles de membres.

De plus, le personnel de ce service élabore et administre des processus liés aux lois et règlements administratifs relatifs au Barreau.

Transactions liées aux règlements administratifs traitées par le service des normes administratives

Retraites	125
Démissions	151
Sociétés professionnelles	274
Conseillers juridiques étrangers	24
Réadmissions	21
Règle 6.07 - L'exercice illégal de la profession	8
Affiliations avec des non-membres	17
Cabinets multidisciplinaires	3

Service des plaintes

Le service des plaintes est le premier point de contact de qui désire porter plainte contre un avocat ou une avocate. Le personnel ouvre les dossiers, inscrit les plaintes et en fait le suivi; il accuse réception des lettres et associe les plaintes existantes avec toute nouvelle correspondance. Le personnel informe les personnes intéressées lorsque leur plainte ne relève pas du Barreau et le cas échéant, renvoie les plaignants vers d'autres ressources. Il traite les plaintes qui relèvent du mandat du Barreau au service de résolution des plaintes ou au service des enquêtes du Barreau. ❖

Notre façon de gouverner la profession dans l'intérêt du public...

...le rôle de la réglementation professionnelle

TOUS LES JURISTES DOIVENT SE CONDUIRE CONFORMÉMENT AU *Code de déontologie* ET AUX LOIS APPLICABLES TELLES QUE LA *Loi sur le Barreau* ET SES RÈGLEMENTS ET RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS.

DANS LE CADRE DE SON MANDAT, LE BARREAU RÉPOND AUX PLAINTES CONCERNANT LA CONDUITE DES JURISTES GRÂCE À UN PROCESSUS DE RÉSOLUTION, D'ENQUÊTE ET DE POURSUITE.

LES 105 EMPLOYÉS DE LA DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE DU BARREAU EFFECTUENT DE NOMBREUSES ACTIVITÉS POUR RÉGLEMENTER LES AVOCATS. CES ACTIVITÉS COMPRENNENT LA RÉSOLUTION DES PLAINTES, LES ENQUÊTES ET LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES. DE PLUS, ILS FOURNISSENT DES SERVICES DE FIDUCIAIRE ET ILS EXPLOITENT UN FONDS D'INDEMNISATION DE LA CLIENTÈLE POUR CEUX ET CELLES QUI ONT VÉCU UNE PERTE EN RAISON DE LA MALHONNÊTETÉ D'UN AVOCAT OU D'UNE AVOCATE.



Recevoir les plaintes

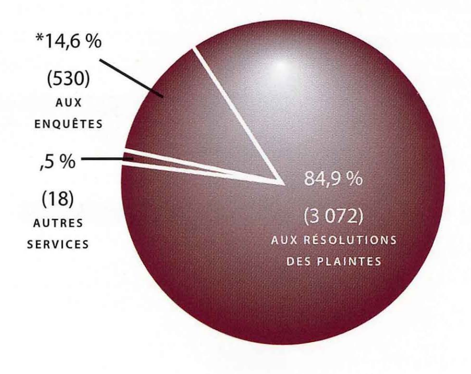
Le service des plaintes est généralement le premier point de contact des personnes qui veulent se plaindre d'un avocat. Le personnel renvoie les plaintes qui relèvent du Barreau soit au service de résolution des plaintes soit au service des enquêtes. Lorsque les objets de plaintes ne relèvent pas du Barreau, il essaie de trouver des solutions de rechange.

Plaintes reçues au Barreau en 2002
TOTAL – 6 273

57,7 % (3 620) RELEVANT DU BARREAU

42,3 % (2 653) NE RELEVANT PAS DU BARREAU

Plaintes dirigées aux services
TOTAL RELEVANT DU BARREAU – 3 620



* *inclut les plaintes sur l'exercice illégal*

Programme de conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement

Ce programme aide ceux et celles qui ont fait l'objet de discrimination et de harcèlement par un juriste ou au sein d'un cabinet d'avocats. Bien que le Programme de conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement soit subventionné par le Barreau du Haut-Canada, il demeure néanmoins autonome du Barreau et est offert gratuitement au public de l'Ontario, y compris le personnel des cabinets, les étudiantes et étudiants et les juristes. Ce programme aide confidentiellement les personnes qui appellent en les conseillant sur les diverses options qui s'offrent et en les aidant à résoudre des conflits lorsque c'est possible.

En 2002, ce programme a reçu en moyenne 40 appels par mois, soit 25 pour cent de plus qu'en 2001. Presque deux fois plus d'appelants étaient des femmes et des membres du public.

Résoudre les plaintes

Le rôle du service de résolution des plaintes vise les infractions mineures au *Code de déontologie*. En plus d'évaluer les plaintes faites contre la conduite des avocats et de faciliter la résolution de ces plaintes, le personnel vérifie aussi que les membres se conforment aux sanctions disciplinaires prises contre eux et surveille les activités des membres faillis. En 2002, presque 85 pour cent des plaintes (3 072) étaient dirigées au service de résolution des plaintes. Lorsqu'une affaire découlant d'une plainte exigeait une enquête intensive, elle était transférée au service des enquêtes.

Enquêter sur les infractions au règlement

Les enquêtes portent principalement sur les allégations d'inconduite ou de conduite indigne, à la lumière de la Loi, des règlements administratifs ou du *Code de déontologie*. Les enquêtes sont autorisées par l'article 43.9 de la *Loi sur le Barreau* par le ou la Secrétaire du Barreau. En 2002, presque 15 pour cent (530) des cas reçus ont été redirigés vers le service des enquêtes.

Le personnel d'enquête compte des avocats, des enquêteurs et des vérificateurs. À la fin de l'enquête, on peut renvoyer une

The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

affaire au Comité d'autorisation des instances, la fermer ou la résoudre. Le Comité est formé de conseillers nommés par le Conseil pour décider si une affaire doit être poursuivie. Le Comité peut aussi autoriser de fermer un dossier ou de régler à l'amiable.

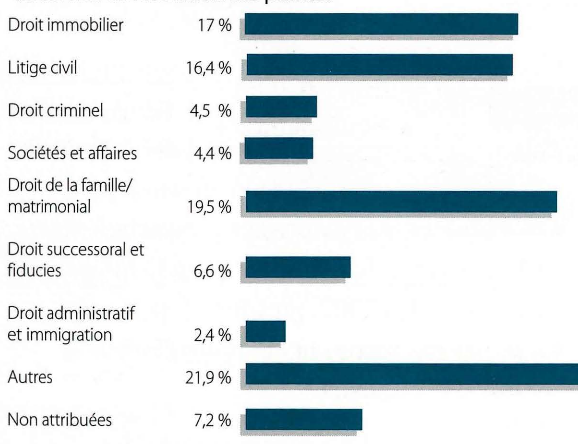
Le service des enquêtes est aussi responsable d'un certain nombre d'autres types d'enquêtes en vertu de la Loi. Il peut donc s'agir d'une poursuite pour exercice illégal en vertu de l'article 50 de la *Loi sur le Barreau.* L'exercice est illégal lorsqu'une personne se fait passer pour un avocat sans être membre en règle du Barreau.

73 enquêtes sur l'exercice illégal

- 6 règlements
- 13 poursuites
- 8 négociations ou injonctions
- autres dossiers en cours

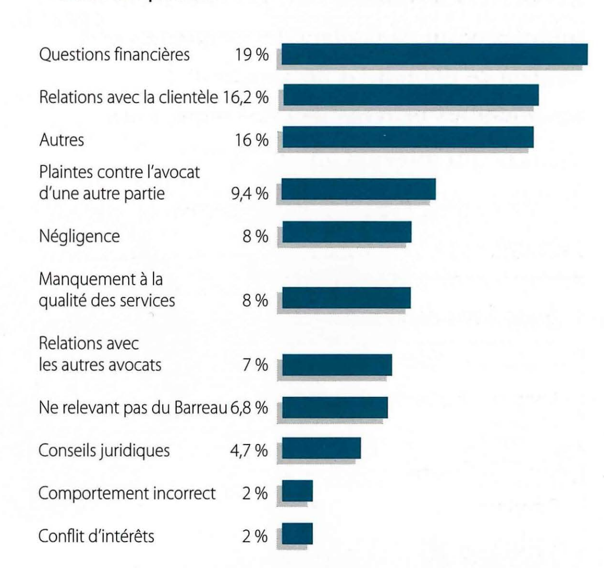
Plaintes reçues selon le champ de pratique en 2002

portant uniquement sur les plaintes au service de résolution des plaintes



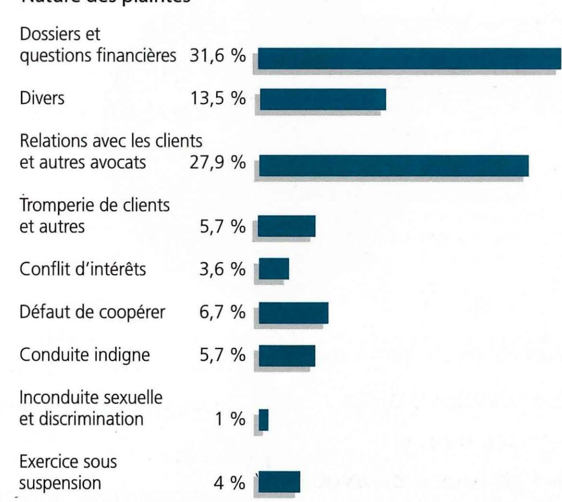
Résolution des plaintes

Nature des plaintes



Enquêtes

Nature des plaintes



Sanctions disciplinaires

Les juristes du service de la discipline représentent le Barreau auprès des comités d'audition et d'appel et devant les tribunaux lorsque les appels sont interjetés. Le service est responsable de poursuivre une variété d'affaires y compris celles qui concernent la conduite des avocats, leur habileté, leurs demandes d'admission au Barreau et les demandes de réadmission.



La majorité des poursuites touchent des questions d'inconduite basées sur des infractions au *Code de déontologie*. Les juristes du service de la discipline étudient et dévoilent les preuves, et présentent leurs conclusions au comité d'audition.

Le comité d'audition émet ensuite une ordonnance qu'il remet aux parties. Celles-ci ont le droit d'en appeler au comité d'appel du Barreau. La période d'appel est de 30 jours à partir de la date de signification de l'ordonnance du comité d'audition. Il y a un autre droit d'appel auprès de la Cour divisionnaire dans certaines circonstances.

Sanctions disciplinaires	
Nombre de dossiers entendus et jugés par le comité d'audition	79
Avertissements	10
Réprimandes	10
Suspensions	26
Autorisation de démissionner	10
Radiations	8
Autres	1
Dossiers rejetés	3
*Dossiers retirés	14

* *Trois de ces membres sont également comptés dans les radiations et les suspensions parce que les dossiers n'avaient pas été retirés complètement.*

Services de fiduciaire

Le personnel de ce service reprend les affaires d'un avocat qui a abandonné sa pratique ou a cessé d'exercer. Par le biais des pouvoirs de fiduciaire du Barreau et dans le cadre de son mandat de protéger l'intérêt public, le personnel peut prendre possession d'un cabinet, au besoin. Le service fournit aussi des renseignements et de l'aide aux avocats qui ferment leur pratique.

Plaintes aux services du fiduciaire	
Activités en 2002	
Dossiers réouverts	43
Dossiers transférés au Barreau	190
Dossiers transférés du Barreau	36
Dossiers clos	178

Fonds en fiducie non réclamés

Le Barreau a créé un programme qui permet aux juristes de remettre des fonds en fiducie non réclamés qu'ils détiennent depuis au moins deux ans au Barreau. Les membres du public qui croient avoir droit à ces fonds peuvent réclamer des fonds auprès du Barreau.

Fonds en fiducie non réclamés	
Activités en 2002 – Demandes faites auprès du programme de fonds en fiducie non réclamés	
Demandes reçues	495
Demandes approuvées	429
Demandes refusées	46
Demandes en attente	20
Solde du fonds	433 800 $

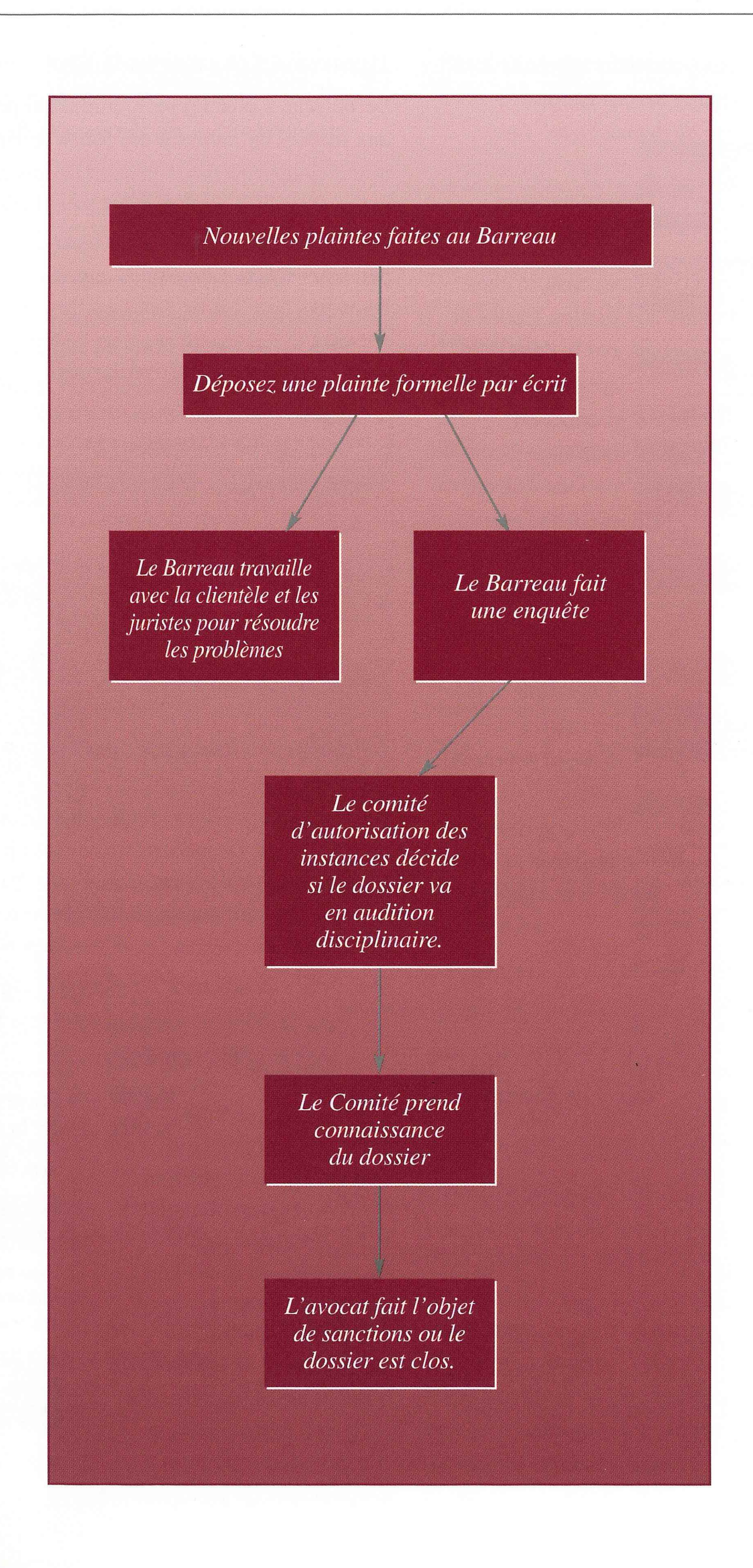
Le Fonds d'indemnisation de la clientèle

Ce Fonds aide les clients qui ont perdu de l'argent en raison de la malhonnêteté d'un avocat. Il est financé exclusivement par les avocats à partir de leurs cotisations. Au cours des ans, des millions de dollars ont été versés pour aider des clients.

Le Fonds peut rembourser jusqu'à 100 000 $, conformément aux lignes directrices générales sur la détermination des indemnisations. Des pertes typiques peuvent comprendre le détournement de fonds d'une succession, de fonds en fiducie détenus pour la clôture d'une opération immobilière, de règlements à l'amiable et de causes de blessures personnelles et d'argent détourné lors d'opérations de placement. ❖

Fonds d'indemnisation de la clientèle	
Activités en 2002	
Nombre de réclamations/ demandes reçues	163
Valeur des nouvelles réclamations avec application des limites	6 018 984 $
Montant total des indemnités (versées sur 91 réclamations) :	1 320 887 $

Le processus de plaintes





...promouvoir l'équité et la diversité dans la profession juridique

Le Barreau encourage activement l'équité et la diversité des communautés dans la profession juridique, notions cruciales pour être accessible à tous et à toutes.

Pour cela, nous devons aider à assurer la justice et l'équité tant dans les pratiques de recrutement et de rétention des juristes de diverses communautés, ainsi que dans le traitement et les services fournis à la clientèle et au personnel.

Cela vise aussi l'accès au Cours de formation professionnelle des étudiants et étudiantes, sans égard à leur statut social ou économique. Le Barreau facilite l'accès en fournissant différentes options d'apprentissage, notamment l'apprentissage en ligne et à distance. Il fournit de l'accommodement dans les milieux d'apprentissage et de l'aide financière grâce au programme d'allocations remboursables. Ce programme aide les étudiants et étudiantes dans le besoin à payer leurs frais de scolarité et de subsistance durant le Cours, avec des allocations pouvant aller jusqu'à 5 000 $ par année civile. En 2002, le Barreau a approuvé un total de 209 000 $ pour aider 58 étudiants et étudiantes.

À l'interne en 2002, le Barreau a continué d'intégrer les valeurs et les principes d'équité et de diversité à ses politiques de fonds, à ses programmes et à ses processus - constituant ainsi un modèle cadre de travail positif, adapté et équitable pour les juristes et les cabinets.

Le Barreau a élaboré une série des lignes directrices et de politiques modèles pour aider les juristes à promouvoir l'équité et la diversité dans tous les aspects de leur pratique, y compris l'embauche et la prestation de services. En mars 2002, le Barreau a inclus dans ses politiques modèles un document intitulé *Guide pour prévenir et traiter le harcèlement et la discrimination au travail : politique modèle pour les cabinets.*

Même si les changements peuvent prendre un certain temps avant d'être manifestes, on commence à noter dans la profession juridique - comme dans la société en général - une plus grande diversité dans la main-d'œuvre.

Le nouveau visage de la profession juridique

Comme le nombre de membres de la profession juridique croît dans une proportion de 1 000 membres par année, la grande diversité de la profession est de plus en plus apparente. Plus de femmes, de personnes de couleur, d'Autochtones, de gays, de lesbiennes, de bisexuels et de transgenres, de personnes handicapées et de francophones entrent au barreau et apportent avec eux une gamme de connaissances, de compétences et d'expériences qui permet à la profession de mieux comprendre et de traiter les changements qui touchent les communautés de l'Ontario.

Statistique Canada, en annonçant les résultats du recensement de 2001, a démontré que le droit constitue le domaine de travail le plus courant chez les femmes gagnant plus de 100 000 $ par année (cinquième chez les hommes).

L'augmentation du nombre de femmes et de personnes de diverses communautés qui se joignent à la profession juridique est attribuable à de nombreux facteurs. Le Barreau fournit une gamme de services et de programmes aux juristes, aux cabinets et aux étudiantes et étudiants en droit, et il collabore de près avec les groupes communautaires et les écoles pour promouvoir le droit comme choix de carrière. Voici quelques-uns des efforts du Barreau en ce sens :



Programme de mentorat pour l'équité et la diversité

Pour encourager les étudiantes et les étudiants de divers antécédents, y compris ceux et celles des groupes autochtones, francophones et autres visant l'équité, à considérer une carrière en droit, le Barreau trouve des mentors dans la profession juridique qu'il met en contact avec des élèves de secondaire et des étudiants et étudiantes de niveau universitaire. Le programme s'adresse aux étudiants et étudiantes des écoles de droit, du barreau et aux juristes nouvellement reçus. Il comprend des services d'aide académique, des conseils sur la carrière, et offre des occasions d'apprendre en milieu de travail et en placement travail-études. Les conseils scolaires, les organismes communautaires et d'autres communautés visant l'équité appuient le programme.

En 2002, 30 étudiantes et étudiants étaient inscrits au programme dans le cadre duquel plus de 50 juristes faisaient office de mentor à Ottawa et à Toronto.

Prise de contact avec les étudiantes et étudiants

Le personnel du Barreau coordonne les initiatives de prise de contact avec les étudiants et étudiantes pour sensibiliser les jeunes à la réalité de la pratique du droit et aider à faire connaître les ressources et les services d'appui offerts aux étudiants et étudiantes intéressées à poursuivre une carrière en droit. Le Barreau donne également des renseignements sur les admissions et sur l'aide financière, sur le mentorat et sur les occasions de travail-études.

Le Barreau continue de travailler avec les membres de Rotiio' taties et d'autres membres du barreau autochtone pour assister les étudiants et étudiantes dans leur formation juridique, pour leur inspirer un sens de la communauté et pour élaborer des relations de mentorat, et des occasions de perfectionnement professionnel et de stages.

En 2002, le personnel du Barreau a visité les six écoles de droit de l'Ontario deux fois, l'Université McGill et l'Université de Victoria, et a coordonné des ateliers pour les étudiantes et étudiants autochtones de tout le Canada.

Communauté et partenariats juridiques

Le personnel du Barreau travaille en partenariat avec de nombreuses communautés et organisations juridiques pour appuyer les politiques du Barreau, ses programmes et ses initiatives et pour encourager la profession juridique à bien représenter les communautés qui partagent les mêmes questions d'intérêt.

Les partenaires ont inclus : *Pro Bono Law Ontario*, l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario, Rotiio' taties, *Aboriginal Legal Services of Ontario,*

Metis Nation of Ontario, Association for Native Development and the Performing and Visual Arts, Toronto, le Comité sur l'identité et l'orientation sexuelles (ABO), le Comité d'analyse juridique féministe (ABO), le Comité des langues officielles (ABO), le Centre de ressources juridiques pour les personnes handicapées, *South Asian Lawyers Association,* l'Association canadienne des avocats noirs, le Conseil national des Canadiens chinois, l'Alliance urbaine sur les relations interraciales, le Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes, l'Association des étudiants en droit noirs du Canada, la Clinique juridique africaine canadienne, le réseau juridique VIH/SIDA, la *Multicultural History Society of Ontario* et bien d'autres.

Le Barreau a continué de tenir des activités d'information du public pour le Mois de l'histoire des Noirs, le jour international de la femme, la fierté gay et lesbienne, la Journée nationale des Autochtones, le Mois du patrimoine de l'Asie du Sud et la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées.

Le Barreau a aussi tenu trois conférences majeures en 2002 :

- Pour la première fois, *Encourager le Dialogue, provoquer le changement – L'équité et la diversité dans la profession juridique*
- Le congrès annuel de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario, « *Les complices de la justice* »
- Le 14e congrès annuel automnal de l'*Indigenous Bar Association, « Self-Government: Inherent Rights and Institutional Development »*

Aide à la formation professionnelle

Le Barreau fournit de l'aide et des services qui améliorent le cadre d'apprentissage de tous les étudiants et de toutes les étudiantes et accommode les personnes inscrites au Cours de formation professionnelle. Il peut s'agir d'examens administrés sous des formes alternatives, comme sur une bande sonore, en braille et par synthèse de la parole à partir du texte et par équipement spécial pour les personnes ayant des difficultés à entendre et à voir.

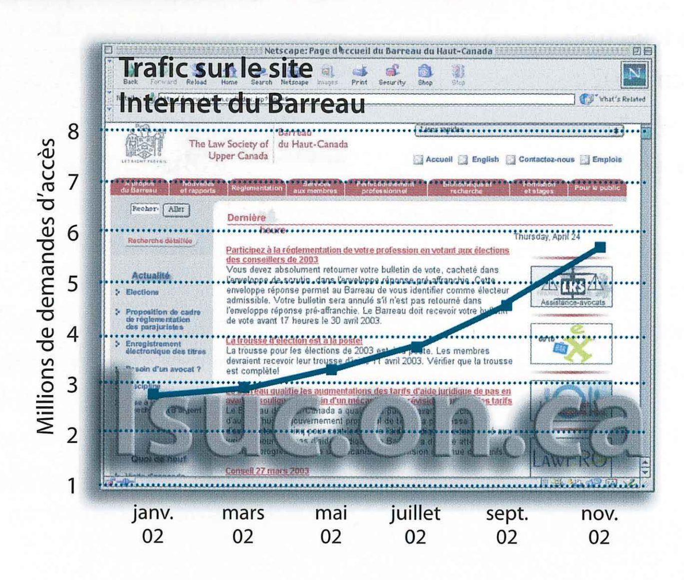
En 2002, 64 étudiants et étudiantes se sont prévalus de l'aide et des services offerts par le Bureau d'aide à la formation professionnelle, y compris des portables, des logiciels spéciaux pour aider les malvoyants et les malentendants, des salles privées, plus de temps pour les examens, de l'interprétation en langue des signes américains et des sous-titrage en direct durant les examens. ❖



…mieux communiquer dans un environnement en évolution rapide et faire le meilleur usage de la technologie

Le Barreau accorde une importance fondamentale à l'efficacité de la communication avec le public et les membres de la profession juridique, ceci non seulement pour leur permettre d'accéder aux services du Barreau, mais pour les tenir informés des développements et changements importants qui surviennent dans l'administration de la justice et les lois et règlements qui touchent l'exercice du droit.

Le Barreau a adopté une stratégie de communication multifacette qui inclut les relations avec les médias, la publicité, les publications et la technologie de l'Internet.



Relations avec les médias

En communiquant avec le public, le Barreau contribue à sa plus grande transparence et accessibilité, permettant ainsi à la population de mieux comprendre comment les mécanismes de réglementation de la profession servent ses intérêts, de mieux connaître les services offerts et l'aide qu'elle peut en retirer.

Dans cet objectif, nous avons intensifié nos efforts de relations avec les médias de façon à sensibiliser davantage le public aux activités de réglementation, aux initiatives internes et en matière de services, ainsi qu'aux partenariats communautaires lancés par le Barreau. Nous avons émis deux fois plus de communiqués de presse qu'en 2001 et augmenté de manière considérable notre couverture médiatique pour donner plus de visibilité aux questions de droit importantes qui touchent les juristes et le public.

En 2002, le Barreau a notamment :

- diffusé plus de 100 communiqués de presse, avis communautaires et messages d'intérêt public à l'intention du public et de la profession couvrant une variété d'enjeux importants, tels que le blanchiment d'argent, les mesures législatives contre le terrorisme, la réglementation du secteur parajuridique et le service d'Assistance-avocats;
- poursuivi la distribution, sur une base mensuelle ou bimensuelle, d'une liste des audiences disciplinaires à venir et des mesures disciplinaires qui en résultent. La plupart de cette information a d'ailleurs été publiée en ligne et diffusée aux médias à l'échelle de la province;
- répondu à plus de 600 demandes d'entrevue (environ le double du nombre pour 2001), de séances de photo et d'information de la part des médias.

Publicité

Pour accroître la notoriété du service d'Assistance-avocats du Barreau, nous avons élaboré et mené une campagne-pilote de publicité radiodiffusée durant le mois d'octobre 2002. Nous avons émis trois messages radio d'intérêt public de 30 secondes diffusés dans un certain nombre de marchés médiatiques en Ontario pendant quatre semaines. Ces messages consistaient à informer les consommateurs des moyens de trouver une avocate ou un avocat et de mieux connaître leurs droits et les options disponibles.

Pour soutenir le volet payant de la publicité, le Barreau a adjoint à la campagne une stratégie médiatique à coût réduit en distribuant des lettres à la rédaction et des chroniques dans les médias communautaires et grand public et ceux du milieu juridique. Puisque les messages radiophoniques faisaient la promotion d'un service public, un certain nombre de médias ont appuyé la publicité par des messages d'intérêt public.



Le service d'Assistance-avocats demeure l'un des programmes les plus en demande dans sa catégorie. Tout au long de la campagne, un suivi a permis d'asseoir la popularité de ce service public.

Publications

Publiée cinq fois par année, la *Revue des juristes de l'Ontario* constitue la principale publication du Barreau du Haut-Canada. Elle fournit en temps opportun de l'information pertinente aux 34 000 juristes de la province. Le Barreau améliore sans cesse ce bulletin en y ajoutant des outils et des ressources utiles qui aident les membres à rester au fait des événements au sein de la profession et de l'organisme. Le bulletin explore aussi les questions et tendances actuelles qui touchent le milieu juridique.

L'année dernière, le Barreau a publié un numéro spécial de la Revue qui traitait du professionnalisme, un thème d'importance qui continue à prédominer dans de nombreux débats au sein de la profession. Son format particulier a permis d'inclure le contenu intégral d'articles et de discours d'une importance historique pour approfondir le sujet et étudier son impact sur la confiance et la crédibilité qu'accorde le public à la profession.

Technologie

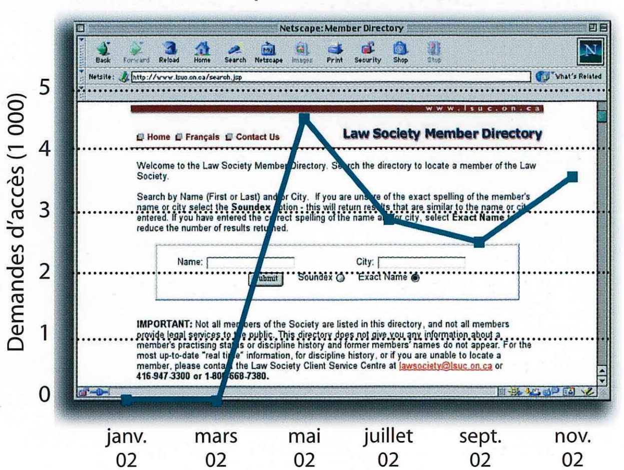
L'utilisation optimale de la technologie continue d'être au cœur des nombreuses initiatives et améliorations de services lancés l'année dernière. En explorant de nouvelles méthodes de diffusion de l'information, le Barreau s'est trouvé mieux à même de répondre aux besoins des juristes et à ceux du public en matière de soutien, d'information et de conseils.

Le Barreau continue d'améliorer la partie de son site à l'intention du public (www.lsuc.on.ca), notamment au niveau de la navigation, du contenu et des capacités, afin d'en accroître la fréquentation.

Répertoire des membres en ligne

Pour aider les visiteurs à trouver un juriste en particulier, le Barreau a lancé, en avril 2002, son tout premier répertoire des membres en ligne, mis à jour toutes les 24 heures.

Trafic sur le répertoire des membres



Soucieux de bâtir une base de données exhaustive sur les juristes, le Barreau intègre régulièrement dans son répertoire des membres des renseignements sur les étudiants du Cours de formation professionnelle. La base de données regroupe donc un éventail d'information sur chaque membre, depuis sa demande d'admission au cours et tout au long de sa carrière.

Enseignement virtuel

Lancé en juillet 2002, le site d'enseignement virtuel permet à tous les étudiants du Cours de formation professionnelle d'assister en ligne à des cours magistraux et de consulter les présentations vidéo et les documents de cours. Les étudiants peuvent assister aux cours en direct ou en différé grâce à un système d'archivage et consulter des examens préparatoires et des guides de notation. Ils ont aussi accès à un nouveau babillard électronique interactif où ils peuvent soumettre des commentaires ou des questions spécifiques à chaque cours et visualiser ceux soumis par d'autres étudiants tout au long du cours.

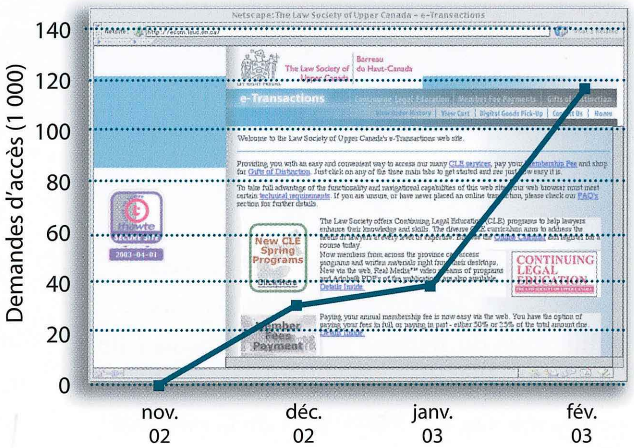
Durant le premier mois suivant son lancement, le site a enregistré plus de 879 000 demandes d'accès. Chaque jour, il compte en moyenne 90 nouveaux visiteurs, tandis que les visiteurs assidus représentent 33,5 pour cent de la clientèle.

Transactions électroniques

Le Barreau a amélioré ses services aux membres en offrant sur son site des formulaires électroniques leur permettant de soumettre leurs déclarations annuelles en ligne. Ces formulaires offrent une solution de rechange pratique aux documents imprimés et sont disponibles en français et en anglais. En 2002, plus de 2 300 juristes ont déposé leur déclaration par voie électronique.

Le Barreau continuera à faire la promotion de ce service en 2003, sachant que quelque 22 000 juristes ont une adresse de courriel. En 2002, le Barreau a transmis par courriel des messages et des nouvelles importantes à ses membres.

Fréquence de consultation du site e-Transaction



À l'automne 2002, le Barreau a lancé un site de commerce électronique pour permettre à ses membres d'effectuer facilement un certain nombre de transactions en ligne. Grâce à ce site, les membres peuvent payer leur cotisation, s'inscrire aux programmes de formation permanente et se procurer le matériel de cours en ligne. Ils peuvent aussi visualiser des vidéos sur demande et consulter des programmes à partir de leur ordinateur.

Site Internet du Conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement

Pour accroître la notoriété du programme du Conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement, le Barreau a conçu un site Internet exhaustif qui offre au public et aux membres de la profession de l'information et des options dans ce domaine. Fondé par le Barreau, le Conseil offre un soutien aux personnes qui ont fait l'objet de discrimination ou de harcèlement par un juriste ou au sein d'un cabinet juridique. Le site contient de l'information pertinente sur le programme, des réponses aux questions les plus courantes, des liens vers des publications et d'autres ressources utiles. On peut y accéder directement à www.dhcounsel.on.ca. ❖





…investir dans notre main-d'œuvre

Embaucher du personnel désireux de servir

Le Barreau met l'accent sur l'importance de servir ses membres et le public avec diligence, transparence et en donnant des renseignements utiles.

La force et la qualité des gens qui travaillent au Barreau constituent des facteurs clés pour bien servir la profession juridique et le public.

Ces hommes et ces femmes sont engagés envers le service au public, et mettent leur expérience au profit de leurs tâches. Le Barreau compte un personnel loyal, tel que démontré dans un sondage en 2002 sur la satisfaction du personnel dans lequel 85 pour cent des participants et participantes ont indiqué leur volonté de faire des efforts particuliers pour aider le Barreau à remplir son mandat.

Ce haut niveau de loyauté et de fierté à servir la profession et le public crée un milieu de travail positif au Barreau. Dans cet esprit constructif, le Barreau encourage activement le personnel à suivre des cours et à se perfectionner afin d'améliorer et de diversifier ses habiletés et de maximiser ses chances de succès et d'avancement.

Embaucher du personnel qui représente les communautés que nous servons

Le Barreau fait tout en son pouvoir pour refléter la population de l'Ontario en encourageant les demandes d'emploi de personnes représentant la diversité de notre profession et de la collectivité.

Depuis décembre 2002, on compte parmi les 365 employés du Barreau des gens de divers antécédents dont 66 pour cent sont des femmes. Les postes de cadres sont détenus à 60 pour cent par des femmes. En fait, sept des neuf cadres supérieurs sont des femmes.

Un total de 32 postes sont désignés bilingues (français et anglais). De plus, un grand nombre d'employés du Barreau peut communiquer dans plusieurs langues comme le mandarin, le cantonais, l'espagnol, le portugais, l'allemand et l'italien, pour ne nommer que celles-là.

Dans le cadre de notre engagement à promouvoir la diversité et l'équité, nous offrons à nos employés une formation et des occasions de perfectionnement pour les aider à se sensibiliser davantage aux diverses cultures et pour mieux traiter les uns avec les autres et avec des personnes de différents antécédents qui sollicitent l'aide du Barreau.

Par exemple, tous les nouveaux employés suivent une formation pour prévenir le harcèlement et la discrimination, y compris les cadres. De plus, nous recrutons activement des employés de divers antécédents, à tous les niveaux et dans tous les départements de l'organisation, pour agir à titre de conseillers sous l'égide de notre politique de prévention du harcèlement et de la discrimination.

On remet également au personnel des documents d'appui tels que des lignes directrices sur le langage approprié, les politiques sous-jacentes à la prestation de services en français et des outils pour les aider à communiquer plus efficacement avec des personnes handicapées. ❖



…une gestion financière prudente

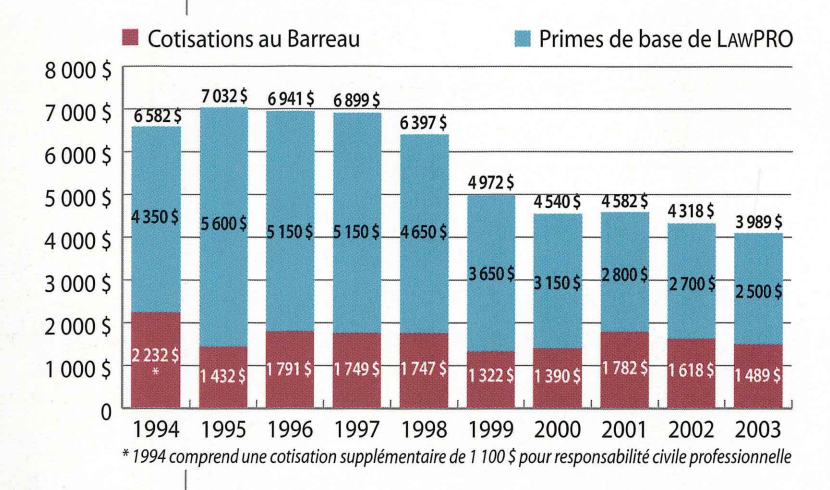
Ce sont les cotisations de ses membres qui financent le Barreau du Haut-Canada, l'organe de réglementation de la profession juridique. En effet, chaque année, les cotisations des juristes de l'Ontario permettent le fonctionnement du Barreau, du Fonds d'indemnisation de la clientèle et des bibliothèques de comté. Le Barreau continue d'être le plus gros barreau du pays avec ses quelque 34 000 membres auxquels se sont ajoutés environ 2 000 membres en 2002.

Le Barreau a terminé l'exercice 2002 en bonne position financière avec une réserve d'environ 8 millions de dollars, ce qui équivaut à deux mois de dépenses de fonctionnement.

ÉLÉMENTS	2003	2002	DIFFÉRENCE
Cotisation générale*	1 014 $	1 120 $	106 $
Fonds d'indemnisation de la clientèle	280 $	290 $	10 $
Bibliothèques de comté	195 $	208 $	13 $
Total	1 489 $	1 618 $	129 $

** Les dépenses de la Grande Bibliothèque sont couvertes par la cotisation générale.*

En comptant la réduction de 2002, le Barreau a pu faire baisser la cotisation d'environ 300 $ par membre sur deux ans. Cela signifie qu'en 2003, la cotisation de 1 489 $, combinée à la réduction des primes d'assurances de base de LAWPRO - soit 2 500 $ par membre - est une des plus basses de ces 10 dernières années.



** 1994 comprend une cotisation supplémentaire de 1 100 $ pour responsabilité civile professionnelle*

Augmentations minimales des dépenses financées par la cotisation générale

Le Barreau a gardé les cordons de sa bourse serrés dans presque tous les départements qu'il contrôle. Toute augmentation a été faite à la lumière du climat économique actuel et a visé les fonctions essentielles du Barreau : la réglementation et le perfectionnement professionnels.

Le Fonds d'indemnisation de la clientèle

Pour la deuxième année, le bilan du Fonds d'indemnisation de la clientèle a pris des forces et termine l'exercice avec un excédent. L'encaisse et les placements à court terme ont augmenté de 3,1 millions de dollars pour totaliser 12,2 millions de dollars en raison d'un excédent et de paiements d'indemnités réduits.

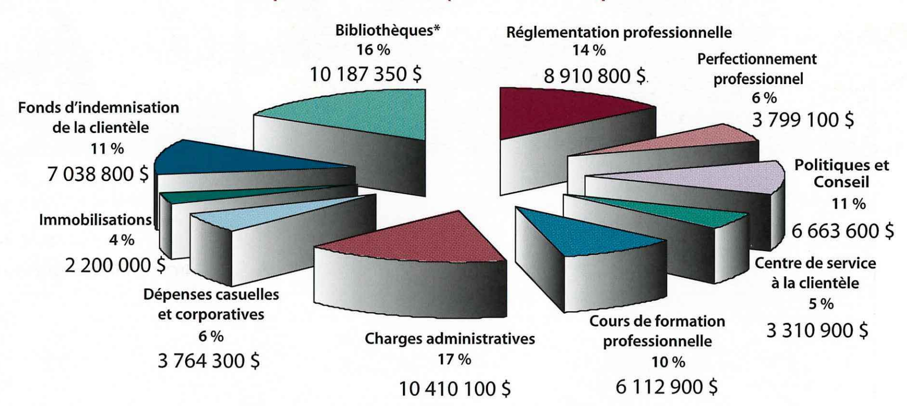
Services de bibliothèque

Les cotisations des membres subventionnent trois types de services de bibliothèque : Les bibliothèques de comté et de district (LibraryCo.), la Grande Bibliothèque et l'IIJCan (cotisation générale), avec des charges totales de presque 10,4 millions de dollars en 2002. Les cotisations par membre de 328 $ pour les services de bibliothèque représentent environ un tiers de la cotisation générale de 2003.

Planifier l'avenir

La bonne position financière du Barreau lui donne un budget durable pour aborder 2003 et les années suivantes, et permet de prévoir les cotisations futures et un financement stable afin de livrer des programmes et des services essentiels tels que de la formation permanente et le traitement des plaintes. ❖

Dépenses brutes par fonction pour 2003



Total des dépenses brutes : 62 397 650 $

*Comprend les bibliothèques de comté, la Grande Bibliothèque et l'IIJCan



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2003

LE MERCREDI 7 MAI 2003

OSGOODE HALL, TORONTO

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

Rapport sur les activités du Barreau et des comités du Barreau et du Conseil

Présentation des états financiers

Questions d'intérêt professionnel directement reliées aux activités du Barreau

Résolutions (aucune n'a été présentée par la profession)

Photo en arrière-plan :
Grande Salle, circa 1918
(Archives du BHC, collection de photo, p. 2233)

MEMBRES DU CONSEIL DU BARREAU DU HAUT-CANADA

Trésorier
Professeur Vern Krishna, c.r., FCGA

Membres élus
Robert B. Aaron
Larry Banack
Gordon Bobesich
Leonard A. Braithwaite, C.M., c.r.
John A. Campion
Thomas J. P. Carey
Kim A. Carpenter-Gunn
Earl A. Cherniak, c.r.
Paul Copeland
Marshall A. Crowe, MB
Carole Curtis
Todd Ducharme
Abraham Feinstein, c.r.
Neil Finkelstein
Avvy Go
Gary Lloyd Gottlieb, c.r.
Holly A. Harris
George D. Hunter
Gavin MacKenzie
Ronald D. Manes
Frank N. Marrocco, c.r.
Robert Martin
W. A. Derry Millar
Janet E. Minor
Gregory M. Mulligan
Ross William Murray, c.r.
W. Niels Ortved
Marilyn L. Pilkington
Julian Porter, c.r.
Judith M. Potter
Helene Bruce Puccini
Heather Joy Ross
Clayton C. Ruby
Joanne St. Lewis
William J. Simpson, c.r., MB
Gerald A. Swaye, c.r.
Robert C. Topp
Donald D. White
Richmond C. E. Wilson, c.r.
Bradley H. Wright

Membres nommés
Stephen Bindman
Abdul A. Chahbar
Andrew F. Coffey
Gillian M. Diamond
Pamela Divinsky
Seymour Epstein
Robert F. Lalonde
Barbara A. Laskin

Membres d'office
L'hon. John D. Arnup, c.r., MB
Marion Boyd
Ronald W. Cass, c.r., MB
John T. Clement, c.r.
Austin M. Cooper, c.r.
E. Susan Elliott
Gordon H. T. Farquharson, c.r., MB
L'hon. George D. Finlayson
L'hon. James Flaherty
Patrick Garret Furlong, c.r., MB
L'hon. Edwin A. Goodman, c.p., O.C., c.r.
L'hon. Wesley Gibson Gray
Howard G. Hampton
Charles A. Harnick, c.r.
L'hon. Allan F. Lawrence, c.p., c.r., MB
Laura L. Legge, c.r.
Daniel J. Murphy, c.r.
Brendan O'Brien, c.r.
L'hon. Alan W. Pope, c.r.
L'hon. Sydney L. Robins, c.r., MB
L'hon. Allan M. Rock, c.p., c.r.
Arthur R. A. Scace, c.r.
Ian G. Scott, c.r.
L'hon. Norman Sterling
Harvey T. Strosberg, c.r.
J. James Wardlaw, c.r.,MB
Roger D. Yachetti, c.r.
L'hon. David S. Young

Membres honoraires
Son Altesse Royale le Prince Charles, Prince de Galles
La très honorable Margaret Thatcher
Kenneth P. Jarvis, c.r., ARC
L'honorable Lincoln M. Alexander, c.r.

Photo en arrière-plan :
Réunion des conseillers et des juges à l'occasion de l'assermentation du Très Honorable R.B. Bennett, c. 1932,
(Archives du BHC, collection de photos, p. 778)

Photo page de droite :
Réunion du Conseil, 27 mars 2003



CHANGEMENTS DANS LA CONSTITUTION DU CONSEIL

NOMINATIONS

Robert P. Armstrong, c.r., trésorier précédent, a été nommé à la Cour d'appel de l'Ontario le 28 janvier 2002.

Edward W. Ducharme a été nommé à la Cour supérieure de justice le 31 mai 2002.

NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL

Holly A. Harris a été nommée conseillère le 19 septembre 2002 pour combler un poste laissé vacant par la nomination de Edward W. Ducharme à la Cour supérieure de justice le 31 mai 2002.

DÉCÈS

Sa Majesté la Reine Elizabeth, la Reine Mère, membre honoraire, est décédée le 30 mars 2002.

Donald H.L. Lamont, c.r., MB, membre à vie, est décédé le 16 juin 2002.

The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

HAUTE DIRECTION

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Malcolm Heins
416-947-3309

DIRECTRICE DES FINANCES
Wendy Tysall
416-947-3322

DIRECTRICE DES POLITIQUES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
Katherine Corrick
416-947-5210

DIRECTRICE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE
Terry Knott
416-947-7622

DIRECTRICE DU PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL
Diana Miles
416-947-3328

DIRECTEUR DE L'INFORMATIQUE
Erik Sorenson
416-947-3392

DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Laura Cohen
416-947-3396

DIRECTRICE DE LA RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE
Zeynep Onen
416-947-3949

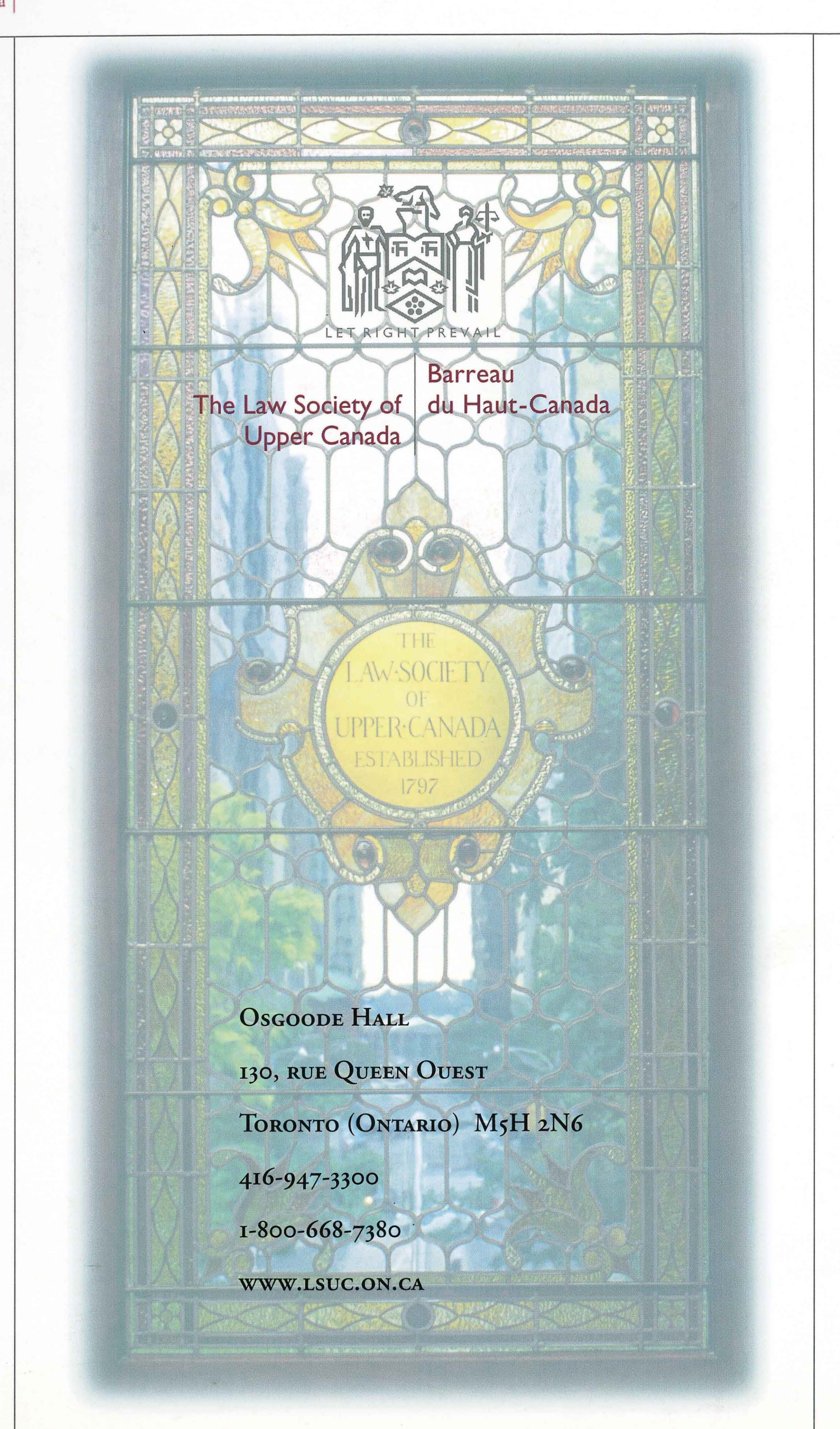
DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES PUBLIQUES
Lucy Rybka-Becker
416-947-7619

PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE, ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DES AVOCATS (LAWPRO)
Michelle Strom
416-598-5802

DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LIBRARYCO INC.
Suzan Hebditch
905-639-7654

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
Sans frais : 1-800-668-7380
Réception : 416-947-3300
Courriel : lawsociety@lsuc.on.ca
Internet : www.lsuc.on.ca

The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada



Osgoode Hall

130, rue Queen Ouest

Toronto (Ontario) M5H 2N6

416-947-3300

1-800-668-7380

www.lsuc.on.ca